

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

Compte-rendu intégral Réunion publique Vendredi 27 novembre 2020

SALLE/ADRESSE : Vidéoconférence - Logiciel Zoom

PARTICIPANTS : 63 personnes

DÉBUT > FIN : 17 h 00 à 19 h 10 (durée du REC : 2 h 09)

QUESTIONS-RÉPONSES : 7 questions

CPDP :

M. Jean-Pierre BOMPARD Membre de la Commission particulière du débat public
M. Laurent PAVARD Président de la Commission particulière du débat public

Eclectic expérience :

M. PROTHAIS David Animateur

M. GHASSIBI Nicolas Animateur

Intervenants :

M.	Bertrand DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
M.	Guillaume SELLIER	Directeur régional de la mer – DIRM NAMO
M.	Jean-Michel CHEVALIER	Adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer
M.	Bertrand BOURDON	Responsable de projets à concertation – RTE
M.	Philippe DELHAYE	Représentant du COPIL
M.	José JOUNEAU	Président du Comité des pêches – Pays de Loire
M.	Ion TILLIER	Chargé de projet – Comité des pêches Pays de Loire
M.	Pierre WARLOP	Directeur technique – France énergie éolienne

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. David PROTHAIS, animateur

Pour vous présenter un petit peu le sujet du jour, nous sommes sur une réunion thématique sur l'usage de la mer – Pays de la Loire. Elle fait suite à plusieurs réunions publiques organisées par le débat public qui a commencé déjà depuis plusieurs mois, et notamment à une réunion similaire des usagers de la mer en Bretagne qui avait lieu la semaine dernière, le 20 novembre 2020, et dont les archives sont en ligne. Nous sommes ensemble pour deux heures, de 17h00 à 19h00. Je me fais le gardien du temps en essayant de respecter au maximum le délai qui nous est imparti.

Je vais vous proposer quelques règles de fonctionnement pour cette réunion. Si vous le voulez bien nous allons nous accorder sur le fait que nous sommes là pour respecter un certain type d'argumentation. Tous les points de vue peuvent être exprimés, c'est une réunion de débat, vous pouvez être pour ou contre le projet en débat, nous sommes là pour accueillir toutes les propositions, mais il faut qu'elles soient argumentées. Nous sommes là, bien sûr, pour donner des avis éclairés et c'est nourrir les discussions le plus qualitativement possible. Nous sommes là pour faire preuve de bienveillance, d'écoute et d'accueil respectueux entre nous, que ce soient vis-à-vis des intervenants, entre les intervenants, mais aussi entre tous les membres du public. C'est lié au principe d'expression du point de vue, tout peut être exprimé, mais dans le respect des points de vue des autres participants.

Nous sommes sur un format numérique assez compact, nous avons un programme assez dense, je vais vous le représenter, et nous demandons à tous les participants, aux intervenants comme aux membres participants du public, de faire preuve de concision et de respecter les temps de parole afin que nous puissions avoir une parole la plus diversifiée possible, que chacun puisse s'exprimer. Ça demande des efforts aux intervenants, bien sûr, pour que leur contribution soit concise et la plus percutante possible, et aussi aux participants, aux intervenants du public, afin que, comme vous pouvez le comprendre, chacun puisse s'exprimer. Nous sommes déjà 63 participants, bientôt peut-être plus, nous avons 80 inscrits, nous pourrions peut-être atteindre les 80. Vous comprenez bien qu'il faut que chacun respecte un temps de parole assez sobre pour qu'on puisse vous entendre tous.

Transparence, on vous invite à vous présenter, c'est important, c'est pour ça que Nicolas vous précisait, vous invitait à vous renommer pour que dans la liste des participants, je vous invite à l'ouvrir, à cliquer sur « participants », vous allez voir qui est là, n'hésitez pas à parcourir la liste pour faire connaissance, vous voyez des prénoms, des noms, parfois des noms d'organismes, parfois des noms de communes. Nous n'avons pas l'occasion de nous réunir en salle, mais nous avons l'occasion de faire connaissance ainsi.

La réunion est enregistrée, sachez que, comme toute réunion du débat public, elles sont enregistrées et seront publiées sur le site du débat en toute transparence pour ceux qui n'auraient pas pu assister à la réunion.

Pour vous présenter rapidement le programme, là, on est dans une séquence introductory, on va rapidement présenter le projet et le débat dans un petit quart d'heure, j'espère qu'on va tenir le *timing*. C'est l'occasion de poser le contexte. Comme vous l'avez compris, c'est une réunion thématique sur l'usage de la mer donc on va rapidement passer à une phase déjà de recontextualisation, on va prendre en compte des usages stratégiques, présenter des usages stratégiques sur la zone du débat et arriver à une présentation de pourquoi l'État met en débat cette zone pour des projets de parcs éoliens flottants. Donc ça, ça va nous prendre un petit quart d'heure pour qu'on ait tous des éléments partagés de compréhension de l'usage stratégique et du choix de la zone du débat.

Par la suite, nous aurons une table ronde virtuelle avec un certain nombre d'intervenants de la préfecture maritime, du COPIL, les sports nautiques, du comité des pêches, des représentants de la filière industrielle pour présenter les différents enjeux au regard de la pêche, de la plaisance, de l'industrie ou de la sécurité maritime avec la préfecture maritime. Tout cela en une heure, ce sera un temps où vous pourrez, entre les interventions, on pourra prendre quelques questions et surtout relayer vos questions sur le *chat*. C'est important d'utiliser cette fonctionnalité qui nous permet de tenir le timing. À la suite de cette table ronde, nous aurons une petite demi-heure d'échange libre.

Voilà pour le programme et pour les règles du jeu. Si vous avez des observations par rapport aux règles du jeu et au programme, n'hésitez pas à les partager notamment sur le *chat*. Sinon, je considère, je me porte garant d'appliquer les règles.

Avant de passer la présentation du projet, je vous propose de faire un petit peu connaissance. On va vous poser quelques questions, il y a des questions qui vont apparaître sur votre écran. On va vous inviter à y répondre pour mieux vous connaître, pour savoir qui est dans la salle, des pêcheurs, plaisanciers, citoyens, vous voyez, les questions apparaissent, merci, Nicolas. Bien sûr, tout le monde est citoyen, vous pouvez tous cliquer sur « citoyen », mais aussi peut-être, au-delà d'être citoyen, vous êtes peut-être pêcheurs, professionnels ou amateurs, professionnels nautiques ou plaisanciers, je vous laisse parcourir la première question à y répondre. Il y a une deuxième question qui est de savoir d'où vous venez, est-ce que vous venez des Pays de la Loire, ou, nous sommes en numérique, la réunion est ouverte à tous, il y a peut-être des gens bien sûr de la région Bretagne ou d'autres territoires. Là aussi, on vous invite à répondre. Il faut descendre un peu la fenêtre pour répondre. Et « Avez-vous déjà participé à ce débat public ? », ça va nous permettre de mieux vous connaître, que vous vous connaissiez mieux collectivement, et aussi aux intervenants, ça va être utile pour savoir si on a un public déjà un peu, qui connaît déjà un peu le projet, ou, au contraire, qui ne connaît pas très bien. Je vais vous laisser quelques secondes pour répondre, mais je vois que nous avons déjà plus de la moitié de l'assistance qui a répondu. Donc on va attendre encore 10 ou 20 secondes pour compléter ce sondage, et en partager avec vous les résultats.

M. Nicolas GHASSIBI, animateur

Petit détail technique, pardon, pensez bien à cliquer sur « soumettre » tout en bas de la fenêtre du sondage pour que vos choix soient validés.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Nicolas, de cette précision importante.

Le score se stabilise à 42 participants, je vous propose qu'on reste encore quelques secondes en ligne pour que vous puissiez répondre. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, comme vous l'imaginez bien, c'est juste pour vous connaître et que vous ayez l'occasion de voir qui est là autour de la table. Le score est à 42, Nicolas, je pense que nous pouvons partager les résultats. Vous voyez qu'il y a des acteurs de l'énergie, il y a les citoyens, il y a des pêcheurs, il y a des plaisanciers, il y a des membres d'associations environnementales, il y a des agents publics. Vous voyez la variété des profils qui sont autour de la table. Il y a une forte proportion de personnes des Pays de la Loire, mais aussi de Bretagne et d'autres territoires. Les trois quarts d'entre vous ont déjà assisté à une réunion de débat public, c'est une information importante pour nous, pour la suite des opérations.

Si ça vous convient, sans plus attendre, nous allons passer à une présentation du projet, pour qu'on partage bien ces informations-là, par une intervention de Bertrand DURIN, directeur de projet de débat public énergies marines renouvelables au ministère de la Transition écologique, et avant de lui passer la parole, nous allons vous proposer un petit film que vous connaissez peut-être qui va nous permettre de découvrir le projet en quelques minutes. Je vais vous demander un petit instant pour vous partager ce film, et voilà quelques minutes de présentation.

Diffusion d'une vidéo

Voilà, je vais proposer à Monsieur DURIN de prendre la parole pour quelques compléments, une brève présentation de quelques minutes. Monsieur DURIN ?

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Oui, merci, David. Bonjour à tous, en premier, je voulais remercier l'ensemble des participants et dire que je suis ravi que le débat puisse faire entre guillemets, si je peux m'exprimer ainsi, escale dans les Pays de la Loire. Mon propos sera de préciser le contexte du projet et le projet en lui-même avant que, dans une deuxième partie, Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer, rappelle l'exercice de planification qui a abouti à la zone d'étude en mer.

Donc ce projet s'inscrit dans un contexte de la satisfaction des engagements de l'État et de la France dans la transition énergétique. Ça remonte un peu loin, les engagements du protocole de Kyoto puis le pacte européen pour la transition énergétique. Tout ça s'est traduit en droit français dans deux lois, la loi énergie climat de 2019, et puis avant la loi de transition énergétique croissante verte qui elle-même découle de l'Accord de Paris de 2015. Donc tous ces éléments ont été traduits dans des feuilles de route, il y a la stratégie nationale bas-carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixe des objectifs, et notamment ceux d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, en référence à 1990, une baisse importante des consommations d'énergie de 50 %, une baisse de la consommation d'énergies fossiles de 40 %, une réduction de la

part du nucléaire dans la production électrique, de la ramener de 70 ou 75 % à 50 %, et donc tout ça conduit à faire évoluer le bouquet électrique français avec donc une consommation d'énergies renouvelables dans le bouquet électrique de 40 %.

Et dans ce cadre-là, les énergies renouvelables, en particulier les énergies marines et l'éolien en particulier, sont une contribution importante à la satisfaction de cet objectif, d'autant que récemment, l'Europe va fixer des objectifs ambitieux avec le développement de 300 GW en haute mer à l'horizon 2050. Donc le projet qui nous intéresse concerne l'éolien flottant. Contrairement au projet de Saint-Nazaire, que vous connaissez peut-être, qui sont des éoliennes posées qui nécessitent donc d'être dans des fonds relativement faibles, autour de 50 m, les éoliennes flottantes, comme ça a été indiqué dans le film, permettent de s'affranchir de la profondeur et donc de pouvoir être installées plus loin des côtes avec un effet paysager plus limité, et de bénéficier de vents plus forts et plus réguliers. C'est donc particulièrement adapté à la profondeur des côtes de la façade qui sont relativement régulières autour de 100 m.

Aujourd'hui, on a des projets en cours dans la façade, notamment à Saint-Brieuc et à Saint-Nazaire, que vous connaissez sans doute, même si aucun parc n'est en activité, et la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit le développement de ce type de projet sur l'ensemble des façades, et pas uniquement sur la façade même.

Donc pour fixer les idées, le projet du débat concerne bien deux parcs d'éoliennes flottantes, et l'objet de cette planche, c'est de préciser un peu le rôle des uns et des autres. Contrairement aux procédures précédentes où le débat public intervenait une fois que le lauréat avait été désigné, aujourd'hui, le débat public intervient dans une phase précoce du projet, et c'est donc l'État qui élabore le projet et qui apporte les éléments à la CNDP pour le débat public. Donc dans le cadre précis de ce projet, l'État est associé à la Région Bretagne avec une contribution de la région des Pays de la Loire qui a notamment permis d'amender le dossier du maître d'ouvrage. Donc une fois que le débat public aura été, sera terminé, la CPDP va rendre son rapport, la CNDP fera un bilan et l'État en fera son analyse et prendre une décision de poursuite ou non du projet, et s'engagera ensuite dans une procédure de dialogue concurrentiel pour sélectionner, par appel d'offres, un premier lauréat chargé de la construction d'un parc de 250 MW, donc une sélection de ce candidat à fin 2021/horizon 2022. Puis, il y aura une seconde procédure à partir de 2024 pour le choix d'un deuxième consortium pour développer un projet de 500 MW. Et parallèlement, donc ces deux projets vont bénéficier d'un raccordement mutualisé, et dans les deux cas, c'est RTE qui porte le projet de raccordement, le réalise et l'exploite. Donc le débat public, c'est de préciser les éléments à inclure dans le cahier des charges des futurs développeurs d'éolien.

Donc en quelques mots, comment fonctionne un parc éolien ? Nous avons, en partant de la gauche de la planche, les éoliennes flottantes qui sont reliées entre elles par des câbles dynamiques pour pouvoir suivre les mouvements de la mer. Puis ils sont reliés à un poste électrique en mer qui va venir concentrer l'énergie, éléver la tension pour ensuite l'emmener par liaison sous-marine jusqu'à la terre avec une jonction d'atterrage, puisqu'il y a un changement de technologie dans le cheminement de l'énergie entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine. Éventuellement, il y a un poste de compensation électrique intermédiaire pour pallier le déficit notamment de puissance réactive, puis ensuite, la liaison souterraine va apporter l'électricité à un poste de raccordement électrique qui va raccorder le projet au réseau de transport d'électricité terrestre interconnecté à l'ensemble du réseau européen.

Donc ce projet revêt différents enjeux qui ont été abordés dans le dossier du maître d'ouvrage, mais également dans d'autres réunions, notamment dans des enjeux d'environnement et de biodiversité, des enjeux paysagers, de foncier agricole, et bien sûr de partager des cohabitutions d'usage de la mer qui est l'objet de la réunion de ce jour.

Voilà, j'en ai terminé pour fixer un peu les idées, je suis à votre disposition pour répondre à des questions, si des compléments vous semblaient nécessaires.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DURIN, pour cette présentation concise du projet. N'hésitez pas à réagir dans le *chat*, l'objet du jour n'est pas de débattre du projet dans sa globalité, mais si vous avez des questions, on les relèvera volontiers, également sur le site du débat. On essaiera de vous répondre via le *chat*. Tout de suite la parole à Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière de débat public, pour présenter les débats.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, la Commission particulière du débat public a été nommée par la Commission nationale du débat public. Elle a cinq membres, le président, Laurent PAVARD, Michèle PHILIPPE, Jérôme LAURENT, Karine BESSES, moi-même, et je suis par ailleurs membre aussi de la CNDP, plus un secrétaire général, Marc DI FELICE, et puis une chargée de mission, Aline ROYER.

Note rôle, pour que les choses soient précises, le *slide* est clair :

- transparence,
- débat argumenté,
- égalité de traitement, c'est-à-dire que toute personne concernée doit pouvoir participer au débat,
- neutralité et impartialité,
- et indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La CNDP ne prend pas parti, ne donne pas d'avis, mais nous ferons un rapport circonstancié dans lequel nous émettrons sûrement des recommandations.

Deuxième *slide*, il y a tout un processus, comme j'ai vu que le sondage, malgré quelques difficultés techniques, avait donné quand même une sensibilité forte de gens qui connaissaient ce qu'était un débat public, nous sommes là dans la phase finale, puisque nous terminerons le 21 décembre. Nous ferons malheureusement des réunions uniquement pour l'instant par numérique, ce n'était pas le projet initial, ni pour le premier confinement ni pour le deuxième confinement, mais que les choses soient claires, Bertrand DURIN a présenté évidemment le projet de maître d'ouvrage, mais par construction, tous les débats animés par la Commission nationale du débat public posent la question de l'opportunité du projet, c'est-à-dire : est-ce qu'on doit faire ou pas le projet ? Le maître d'ouvrage, lui, est sur un mandat précis en disant sur quel endroit on peut faire ce projet, de moindre inconvénient, de moindre contrainte. Mais dans un débat public, la question du « on ne fait pas le projet » est une question tout à fait recevable, et d'ailleurs, toute une série d'intervenants sur notre site, ou de cahiers d'acteurs, s'expriment là-dessus. D'autres s'expriment aussi pour soutenir le projet, donc qu'il n'y ait pas de parole bloquée ou censurée.

Autre *slide* très rapide. Là, la CNDP veille et est chargée de garantir et de défendre le droit individuel à l'information et à la participation sur les projets où les politiques ont un impact sur l'environnement.

Dernier point, dernière *slide*, qui est très important, on ne vit pas hors sol, on vit en référence, à la CNDP, à la charte sur l'environnement qui est un statut constitutionnel. Donc ce n'est pas une sorte de lubie de quelques spécialistes du sujet, je vous invite à faire attention, non pas à lire tous les articles, même si je vous les conseille, l'article 7 est extrêmement important pour qualifier toutes vos interventions. Je le lis : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et à participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement* ». Donc, on est en plein dans le cœur du sujet avec la manière dont Bertrand DURIN a présenté le sujet, donc tous les sujets peuvent être abordés, toutes les informations doivent être fournies dans la mesure du possible, on verra que ce n'est pas toujours aussi simple que ça d'obtenir des informations.

Voilà, c'est terminé.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur BOMPARD, de cette présentation du débat. Là aussi, n'hésitez pas à réagir dans le *chat*. Je vois qu'il y a une première question de planification, j'invite d'ailleurs l'État, éventuellement, à y répondre dans le *chat*.

Je vous propose surtout d'aller à la prochaine séquence pour vous partager des éléments de contexte sur les exercices de planification précédents, qui ont précédé le débat, pour justifier aussi la zone qui est mise en débat. Pour cela, nous allons entendre Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer, donc de la DIRM, façade Nord-Atlantique – Manche Ouest, et Bertrand DURIN, que vous avez entendu tout à l'heure, pour nous faire une petite présentation.

Mais avant de leur donner la parole, on va vous projeter également une seconde vidéo de présentation qui concerne le DSF, le document stratégique de façade. Un petit instant afin que je puisse projeter la vidéo.

Diffusion d'une vidéo

Monsieur SELLIER.

M. Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer – DIRM NAMO

Bien, merci, bonjour à toutes et à tous. Donc effectivement, je ne reviens pas sur la totalité de la présentation qui est très bien faite, juste sur des éléments principaux.

Le premier, d'abord, c'est que ce document stratégique de façade, c'est une obligation qui nous est faite par deux directives de la Commission européenne. La première est la directive-cadre et stratégie pour le milieu marin qui est une directive à vocation environnementale. L'objectif, c'est d'atteindre le bon état écologique. Et la deuxième qui est une directive-cadre sur la planification de l'espace marin, c'est-à-dire la meilleure organisation pour éviter les conflits d'usage. C'est l'application de ces deux directives qui a entraîné l'élaboration des documents stratégiques de façade sur l'inter région Bretagne – Pays de la Loire, autrement appelée Nord-Atlantique – Manche Ouest, NAMO. Et donc c'est un exercice qui a réuni à peu près 80 personnes du Conseil maritime de façade, qui ont élu une Commission permanente d'une vingtaine de personnes, entre 20 et 30 personnes, et c'est cette Commission permanente qui s'est réunie à de nombreuses reprises et qui a travaillé sur l'élaboration de ce document. Alors c'est un document volumineux qui est disponible, qui fait à peu près 1600 pages. Là, vous avez sous les yeux ce qu'on appelle la carte des vocations, c'est-à-dire la carte d'objectifs stratégiques par rapport aux activités constatées sur la base des recensements et des études qui ont été faites, et également des objectifs que cette collectivité d'acteurs s'est proposée de formaliser. Voilà, donc si on peut passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît.

Alors, sur cette carte des vocations, donc sur le sud de la Bretagne, nous avons donc, une fois que la carte des vocations a été approuvée par arrêté interpréfectoral du 24 septembre 2019, il a fallu proposer au ministère en charge de l'Énergie la définition d'une zone pour préparer l'appel d'offres numéro 5. Donc sur la base de la carte des vocations, on a bien vu que la zone en Bretagne Sud définissait le fait que la zone 3B, qui est la zone au large, puisse être identifiée comme la première zone faisant l'objet d'un appel d'offres. Cette zone était quand même trop grande, il a fallu la réduire, donc nous avons pris en compte un certain nombre de considérants qui est constitué d'impondérables.

Le premier des considérants, ce sont les impératifs de Défense. Pourquoi ? Tout simplement parce que de toute façon, sur les diapos que vous voyez, il est impossible d'aller implanter des éoliennes là où vous avez des traits qui figurent, des traits géométriques qui figurent. C'est juste impossible, pourquoi, parce que vous avez soit des navires de Défense de la marine nationale qui s'entraînent, soit ce sont des zones de tir, d'essais de tirs pour les armes de la marine nationale, ou encore ce sont des sites d'approche d'aéroports militaires. Et donc, par conséquent, il est absolument inconcevable de pouvoir implanter ces éoliennes sur ces zones-là, qui d'ailleurs ont fait l'objet d'un réexamen pour vérifier si, effectivement, c'était toujours d'actualité. Donc premier impondérable, les impératifs de Défense.

Deuxième impondérable, sur la diapo suivante, le trafic maritime. Il est évident qu'il fallait identifier des zones dans des surfaces qui soient le moins fréquentées, de manière à éviter les risques de collisions. Vous avez sur cette carte-là une représentation cartographique de l'intensité de la navigation maritime qui va de la navigation la moins intense, c'est les zones en bleu et en jaune, à la navigation la plus intense, qui sont les zones en rouge. Et donc là, ce n'est pas une surprise, vous voyez bien que proche des côtes, vous avez le maximum d'intensité de navigation maritime.

Enfin, dernier impondérable, ce sont les éléments relatifs à l'environnement maritime. Alors qu'entend-on par « éléments relatifs à l'environnement maritime » ? Ce sont les aires marines protégées, ni plus ni moins. Il n'y a pas d'autres éléments là-dessus. Et là, très clairement, il était difficilement concevable d'aller implanter des éoliennes en pleines aires marines protégées. On le voit sur plusieurs débats, la notion d'impact avec les oiseaux, les mammifères marins, etc., ça aurait donné des discussions encore plus exacerbées si on avait implanté ces éoliennes dans les aires maritimes protégées.

Donc au total, sur la base de ces trois impondérables, il résulte un petit peu le schéma suivant : la zone des possibles, c'est celle qui n'est pas bariolée. Vous voyez, donc ça réduit tout de suite le champ d'investigation, mais pour nous, il était indispensable d'avoir un champ d'investigation qui soit cohérent, de manière à ne pas, j'allais dire tromper le public sur les possibles implantations sur les sites dans le nord du golfe de Gascogne.

Voilà donc un peu les éléments qui ont conduit à proposer cette zone de débat. Je vous remercie.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vais reprendre la main pour effectivement préciser et présenter la démarche qui a conduit à cette zone du débat. Donc elle vous a été présentée dans le film, et on la retrouve sur cette carte, et donc l'objectif de cette planche, c'est de rappeler quelles sont les grandes questions posées par le débat public, en tout cas pour la maîtrise d'ouvrage. Donc c'est au sein de cette zone préférentielle, pardon, au sein de la zone d'étude en mer, c'est identifier une zone préférentielle d'environ 600 km² qui serait apte à accueillir deux parcs d'éoliennes flottantes, sachant qu'une fois construit, un parc de 250 MW occupe environ une surface de 50 km², ce qui correspond, pour vous fixer l'idée, à peu près à la surface occupée aujourd'hui par le mot « zone » dans « zone d'étude en mer », ou « zone du débat ». Merci pour la petite flèche. Évidemment, une fois qu'on a fixé une zone préférentielle pour installer des éoliennes flottantes, il faut également trouver un moyen de les raccorder au réseau de transport terrestre, ça a été présenté tout à l'heure, et donc il faut trouver quel corridor associé serait pertinent pour assurer ce raccordement et engager la concertation dite Fontaine menée par RTE pour cela.

Les questions importantes aussi pour la maîtrise d'ouvrage, c'est quelles sont les modalités propices à la bonne intégration de ces parcs dans leurs environnements au sens large, environnement naturel, mais évidemment environnements socio-économiques également, et donc ces éléments, ces modalités, qui pourraient être traduits en éléments concrets pour la rédaction du cahier des charges.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour la concision, encore une fois, de vos présentations. Il semblait important à la Commission qu'on partage ces éléments de contexte sur le projet, mais aussi sur la définition de la zone, avant d'attaquer la question des usages en mer à proximité ou au sein de cette zone. Avant de passer à la table ronde, peut-être qu'on peut relayer un certain nombre de questions du public. Je vais m'adresser à Jean-Pierre BOMPARD pour savoir s'il y a des questions dans le *chat*.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une question à laquelle, partiellement, d'ailleurs, Bertrand DURIN a répondu, mais peut-être que comment dirais-je, Monsieur Manu RINIAUD... VRINIRIAUD... Excusez-moi, est-ce que vous pourriez intervenir rapidement pour préciser votre question, si vous êtes là ? Sinon, je la relis. Est-ce que ce monsieur Manu...

M. David PROTHAIS, animateur

VRIGNAUD.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il est là ?

M. David PROTHAIS, animateur

Écoutez, il est là, mais il n'a pas l'air de se manifester. Je vous propose de la relayer.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

La question fait suite à l'intervention qui recadre effectivement, de Bertrand DURIN, sur le programme européen des 300 GW. C'est une question qu'on a vue apparaître aussi lors du débat breton, c'est-à-dire, on fait 250, on fait 500, et on s'aperçoit que l'objectif européen, on va dire toutes mers confondues pour éviter de rentrer dans le détail, est un programme quand même très ambitieux et très important. Et donc un certain nombre de participants au débat se disent : « On commence par ça, qu'est-ce qu'il y a d'autres dans les tuyaux ? » Est-ce qu'à ce stade-là, Bertrand DURIN ou quelqu'un qui représenterait la DGEC pourrait donner des éléments au moins de prospective, à défaut de donner une réponse on va dire de type administratif ?

M. David PROTHAIS, animateur

Il y a Monsieur SELLIER qui s'est proposé, qui a levé la main pour intervenir.

M. Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer – DIRM NAMO

Oui, très bien, merci. Le document stratégique de façade est un document qui a été construit de manière assez large. Vous avez remarqué que dans les cartes qui vous ont été présentées, les zones étaient relativement vastes. Néanmoins, ces zones-là relativement vastes ont défini des priorités les unes par rapport aux autres. Ce sont des priorités relatives, il n'y a pas d'exclusion. Ça, c'est le deuxième point.

Le troisième point, c'est que ce document stratégique de façade émet un certain nombre de possibilités sur de grandes zones, et d'impossibilités sur d'autres. Il reviendra ensuite à nouveau à la discussion la nécessité d'identifier ou pas des zones, mais pour l'instant, ce n'est pas l'objet. Et c'est la raison pour laquelle, dans le document stratégique de façade, on n'a pas voulu faire de zone d'extrême petite, telle que par exemple la zone de l'appel d'offres numéro 5, parce qu'autrement, ça n'aurait pas donné au document stratégique de façade son caractère stratégique. On aurait fait une espèce de plan local d'urbanisme marin, et ce n'est pas l'objectif du document stratégique de façade. Donc pour résumer très simplement, c'est un document relativement global qui définit les grandes orientations à l'intérieur de ces grandes orientations, et si le débat est autorisé pour l'implantation ou pas des sites autres.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur DURIN, vous avez levé la main. Est-ce que vous voulez apporter un complément ?

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Oui, je m'inscris dans les propos de Guillaume SELLIER. Simplement, il n'a pas été possible, bien entendu, compte tenu du format de notre réunion, de présenter le calendrier de la programmation pluriannuelle de l'énergie, mais simplement pour indiquer que pour la programmation jusqu'en 2028, à partir de 2024, il est prévu d'attribuer 1 GW par an selon les conditions du marché, en posé ou en flottant, sur les différentes façades. Donc ce qui donne une certaine perspective jusqu'en 2028. Il n'est pas exclu que cette programmation pluriannuelle de l'énergie soit adaptée au contexte et soit revue, de toute façon, à cette échéance pour satisfaire nos engagements internationaux de la France dans les conditions qu'a décrites Guillaume SELLIER.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vous propose, c'était une question importante à aborder, ça a permis de relayer donc à l'appréciation de Monsieur VRIGNAUD. Je vous propose qu'on passe à la table ronde pour parler des usages en mer, c'est le thème de la thématique, la thématique du jour, avec une table ronde sur les usages actuels et nouveaux, ceux qui sont à prévoir. Avant de rentrer, on va aborder les questions de la plaisance, de la pêche, mais avant cela, il y avait une question qui me semble importante à poser à la préfecture maritime concernant la réglementation. Au cours du débat, plusieurs personnes ont rapidement posé la question de « est-ce qu'il sera possible de naviguer au sein du parc, qui pourra le faire, est-ce que les pêcheurs pourront, est-ce que les plaisanciers pourront ? » La préfecture est souveraine en la matière de pour assurer la réglementation et sécurité en mer, donc je vais passer la parole à Jean-Michel CHEVALIER, qui est adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer, pour une présentation concise des enjeux en termes d'intervention, réglementation sur la zone considérée. Monsieur CHEVALIER, c'est à vous.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer

Merci, Monsieur PROTHAIS, bonjour à toutes et à tous. Effectivement, le préfet maritime est très vigilant sur les enjeux de sécurité et de cohabitation entre usagers en mer, et notamment dans la perspective de développement d'un champ éolien, et en particulier un champ éolien flottant parce que c'est un nouvel objet en mer, on pourrait dire un nouvel obstacle en mer. Il faut tout de suite vous rassurer, le préfet maritime, l'État, ont l'habitude de gérer des événements de mer lorsqu'ils se déroulent, il dispose pour cela, le préfet maritime, d'un dispositif ORSEC, qui signifie l'organisation de la réponse de sécurité civile adaptée aux sujets maritimes et sur la zone atlantique. C'est un dispositif qui s'appuie sur une organisation qui est robuste, permanente qui monte en puissance de manière progressive en fonction de l'intensité d'un événement de mer. Il s'adapte à la nature des événements,

on peut avoir des événements de sauvetage, de traitement d'un navire en difficulté qui peut être en dérivé, qui peut être non manœuvrant, qui peut être privé de propulsion avec une forte gîte, qui nécessite d'être remorqué, par exemple. Ça peut être subséquemment une lutte contre des pollutions marines, un navire qui commence à déverser du polluant, des hydrocarbures, et puis ça peut être à la suite par exemple d'une collision entre deux navires, une circulation perturbée. Tous ces événements rencontrés font l'objet d'exercices permanents, et donc ce dispositif ORSEC, il est éprouvé par des entraînements, par des exercices d'ampleur in situ, des exercices de mécanisation qui visent à tester les moyens qui sont déployés, ou d'état-major, des exercices papier, de crises, mais qui sont réalisés en étroite collaboration et coordination avec les autorités préfectorales des zones de département. Le point important, c'est effectivement l'interface terre/mer.

Donc je parlais effectivement de ce dispositif ORSEC, il prend en compte, dans son analyse de risques, les perspectives de développement du risque éolien ou du champ éolien. Quelques exemples peut-être, le risque de collision entre un navire et une structure éolienne, le risque de croche d'un câble, les restrictions d'espace pour manœuvrer dans un champ éolien en fonction de la distance entre éoliennes, les perturbations des systèmes de radars, de radiocommunications, de positionnement GPS, ou tout simplement les contraintes pour l'intervention de moyens de sauvetage et d'assistance pour lutter contre des pollutions marines.

Alors, le cadre réglementaire, c'est la deuxième planche, s'il vous plaît, et bien trois notes techniques de la direction des affaires maritimes ont été élaborées ces dernières années en concertation avec les trois préfets maritimes métropolitains, et qui ont permis de fixer des orientations et un cadre d'harmonisation nationale pour assurer la sécurité dans un champ éolien et aux abords d'un champ éolien et définir des principes, je dis bien des principes, d'organisation des usages maritimes. Il y a trois notes techniques qui sont parues, la première qui permet de définir des principes pour planifier le choix de zones de moindres contraintes, mais ça a été évoqué dans la présentation précédente. Une note technique qui permet de donner des principes de réglementation d'usages avec toujours la perspective d'assurer la sécurité dans le champ éolien pour l'ensemble des usagers et pour l'exploitant, et puis une dernière note technique qui prévoit les modalités d'organisation des secours. Sur ce sujet secours, évidemment, je le disais, si au sein d'un champ éolien, c'est l'État qui demeure toujours responsable de la direction des opérations de secours, l'exploitant de ce champ a un rôle non négligeable. Il est notamment tenu d'établir une planification d'urgence en concertation étroite avec l'État maritime et les CROSS, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, et il doit présenter un plan d'intervention maritime qui doit prendre en compte le contenu du dispositif ORSEC que je viens de citer.

Ce PIM, ce plan d'intervention maritime, doit détailler les modalités de coopération avec les CROSS, doit préciser l'organisation interne mise en place lors des opérations sur les structures éoliennes, il doit prévoir également l'organisation d'exercices d'entraînement réguliers qui associent les partenaires opérationnels essentiels, ceux de l'État, ceux de la société nationale de sauvetage en mer, par exemple, ou bien les vecteurs de remorquage, les Abeilles, que vous connaissez, par exemple. Et il doit également réaliser un inventaire des moyens et des caractéristiques, y compris ceux de ses sous-traitants.

Alors peut-être pour illustrer la troisième planche, quelques principes de réglementation d'usages. Il faut tout d'abord distinguer au sein d'un champ éolien deux phases principales, la phase de chantier, de construction et de démantèlement, et puis la phase d'exploitation. En phase de chantier, ce sera la phase la plus contraignante et c'est celle qui peut faire poser le plus de risques compte tenu de la fréquentation de la zone en raison des interactions possibles entre les usagers habituels et puis les moyens déployés par l'opérateur pour construire le champ éolien. L'organisation du chantier sera présentée aux usagers lors de réunions techniques qui seront réalisées par le lauréat éolien. Mais au stade du débat public, le lauréat n'est pas connu. C'est une procédure, un processus qui aura lieu postérieurement au débat public. En phase d'exploitation, on peut d'ores et déjà décrire quelques grands principes, même si le lauréat n'est pas connu. Alors tout d'abord, il faut savoir que ces principes seront examinés au cas par cas et plus finement en fonction de la physionomie du projet présenté par le lauréat. Le type de fondations, par exemple, la distance entre éoliennes, la longueur des pales. Et ces principes de régulation, ils seront discutés avec les usagers de la mer au sein des groupes de travail techniques et de Commissions nautiques locales.

Quelques, peut-être, illustrations de principes de réglementations. Vous voyez sur ce schéma des restrictions vraisemblables autour de la station électrique de 100 m minimum, c'est ce qui est écrit dans une note technique, des restrictions autour des éoliennes, 50 m minimum pour de l'éolien posé, vraisemblablement davantage pour des éoliennes flottantes en fonction du type d'ancre, et puis un

éloignement des navires de commerce au-delà d'une certaine distance pour éviter effectivement les risques de collisions entre éoliennes et navires de commerce. Il y aura également, évidemment, à discuter la régulation des mouillages, la question de la limitation de longueur des navires qui pourront circuler à l'intérieur d'un champ, leur vitesse, le tirant d'air pour les voiliers, par exemple, pour éviter de rentrer en interaction avec les pales, la détermination de certaines zones d'exclusion autour du poste électrique en mer, l'accès ou l'amarrage sur les structures éoliennes qui devraient être interdites, sauf urgence, la question des manifestations nautiques, a priori il n'est pas prévu d'autoriser des manifestations nautiques au sein d'un champ éolien, sauf cas très particulier, mais après une analyse de risques de la part de l'organisateur. Même chose pour la plongée sous-marine de loisirs qui devrait être interdite si elle s'exerce en plongée libre, mais en fonction d'une analyse de risques, nous pourrons discuter des possibilités au cas par cas d'envisager, avec des clubs de plongée, sur certains secteurs limités, des sites historiques par exemple, ou des sites éducatifs.

Voilà les exemples que je pouvais donner, je finis par les activités de pêche. Tout est fait pour permettre le maintien d'une activité de pêche professionnelle au sein des champs éoliens. Il faudra simplement éviter l'exercice conjoint d'arts traînans et des arts dormants au même moment dans un même secteur, et on distinguera la pratique des arts traînans, le chalut, la drague, et les arts dormants, la pose de filets, en fonction de la dangerosité de certains secteurs du parc, et notamment la sous-station électrique et les lignes d'éoliennes.

Voilà, à ce stade du débat, les éclairages que je pouvais vous apporter.

Je vous remercie de votre attention.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur CHEVALIER. J'avais cité, déjà, les sujets, bien sûr, de plaisance, de la pêche professionnelle. Nous allons revenir sur ces sujets, juste après votre intervention, mais peut-être que M., BOMPARD, il y a déjà des questions dans le *chat* qui mériteraient d'être relayées à la préfecture maritime en rapport avec la réglementation et la sécurité ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, il y a une question notamment que je lis, ou M. Hubert LEJEUNE peut parfaitement intervenir s'il est là, et qu'il n'a pas de contrainte. Il est là, M. Hubert LEJEUNE ?

M. David PROTHAIS, animateur

Là, je pense, mais souhaite-t-il prendre la parole ? Comme vous le savez, on peut relayer votre question. Allez-y.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

LEJEUNE, c'est Bretagne Vivante.

M. David PROTHAIS, animateur

Il a activé son micro, je pense qu'il peut relayer sa question. Allez-y, M. LEJEUNE.

M. Hubert LEJEUNE, Bretagne Vivante

Je les ai posées sur le *chat*, la première c'était la distance de 7 miles pour les navires transportant des marchandises dangereuses, on leur a imposé une distance de sécurité, pour ces navires, par rapport aux parcs.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, M. LEJEUNE. Votre micro est un peu faible, mais je pense que, M. CHEVALIER, je ne sais pas si vous avez vu la question dans le *chat*. Je vais répéter la question pour être clair, le fait que, voilà, il y ait une réglementation, interdiction de naviguer à moins de 7 miles des côtes pour le transport des marchandises dangereuses, est-ce que ça va s'appliquer. Voilà.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer

Votre question est très précise, vous faites référence à l'éloignement des côtes des navires transportant des marchandises dangereuses, au large notamment du dispositif de séparation de trafic d'Ouessant, ou dans les dispositifs de séparation de trafic. Un champ éolien n'a pas prévu d'être localisé, le champ éolien de l'appel d'offre numéro 5, débat public, n'a pas prévu d'être localisé à proximité d'un dispositif de séparation de trafic, et dans les zones de moindre contrainte, il n'y a pas

de route maritime principale. En revanche, effectivement, les navires peuvent accéder au port de Nantes/Saint-Nazaire avec des cargaisons dangereuses. J'évoquais simplement la distance de 2 miles marins, et vraisemblablement, il sera possible d'éloigner, voire d'imposer un éloignement un peu plus important pour les navires transportant des matières dangereuses, mais pour l'instant, la doctrine n'a pas été fixée précisément au niveau national.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci, M. CHEVALIER, de cette précision. Est-ce qu'il y a, je vois qu'il y a des questions sur la plongée, mais on va passer à la plaisance juste après, peut-être qu'on posera la question après. Est-ce qu'il y a d'autres questions, sinon ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une question, toujours de M. VRIGNAUD, enfin pas « toujours » : « *La présentation de M. CHEVALIER semble a priori rassurante, mais quels moyens de sauvetage se trouvent concrètement à proximité de ce site, et combien de temps les secours peuvent intervenir en cette zone ?* »

C'est une question que vous avez l'habitude de prêcher, de prêter, M. CHEVALIER, ça.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer

Oui, alors les moyens susceptibles d'intervenir dans un champ éolien sont les moyens habituels utilisés par un préfet maritime en situation de crise. Ce sont à la fois les moyens de l'État, mais les moyens de tout particulier. Les moyens de l'État, on pense notamment aux remorqueurs d'intervention, on pense aux moyens de la fonction de garde-côtes, des administrations qui disposent de vecteurs. Il faut savoir également que le, je l'ai évoqué, le lauréat exploitant d'un champ éolien se verra imposer des exigences particulières. Il pourrait être tenu de mettre en place des moyens particuliers dans le cadre du plan d'intervention maritime, et je pense notamment à un navire-chien de garde, par exemple, pour effectivement disposer d'un vecteur à proximité en bonne coordination avec les services de l'État.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, M. CHEVALIER. Je crois que nous avons relayé les questions dans le *chat*. Je vous propose d'avancer, vous avez parlé de la plaisance, du nautisme, nous allons en parler et je vais inviter Philippe DELHAYE à intervenir pour nous présenter un petit peu les activités nautiques. Pourquoi ? Parce que nous pouvons collectivement nous interroger sur l'impact du projet sur les différentes activités en mer, dont du nautisme, et la question qu'on se pose, c'est : dans cette zone ou à proximité, quelles sont les activités de nautisme qui pourraient être impactées par un tel projet ?

Philippe DELHAYE, représentant du COPIL Nautisme, c'est à vous.

M. Philippe DELHAYE, représentant du COPIL Nautisme

Merci, bonsoir. Si on reste, avant de passer à cette *slide*, de façon générique, dire qu'on parle souvent de la plaisance pour qualifier les sports nautiques. Je vais essayer rapidement de vous donner une image d'une réalité plus large de ce que sont les activités nautiques, en particulier sur la zone concernée par le débat.

Ce que je vous propose, c'est de faire une distinction entre les pratiques encadrées, les prestations nautiques, et les pratiques non encadrées. Là, on peut passer à la diapositive suivante, et constater que sur la zone concernée par le débat, et en particulier sur la partie raccordement, on a plus de 150 prestataires d'activités nautiques sur le secteur, 150 prestataires d'activités qui génèrent une économie directe. Alors, ce ne sont pas toujours de gros prestataires, mais on a des centres nautiques qui génèrent des chiffres d'affaires de plus d'un million d'euros, donc il y a une activité économique directe, et puis il y a aussi une activité, l'impact économique indirect, avec de la vente de matériel, de l'entretien, et puis une économie autour plus largement de la restauration, du transport, de tous ces publics qui viennent pratiquer. Il est important de considérer que le nautisme, sur le secteur concerné, mais en général sur la région Bretagne, est un vecteur d'attractivité important pour les collectivités, c'est-à-dire le fer-de-lance de la politique touristique de la région Bretagne et de certains EPCI concernés par la zone du débat.

Donc si on fait un focus, et on peut passer à la diapo suivante, un certain nombre de ces centres nautiques ne sont pas que des prestataires d'activités commerciales, mais contribuent pour un certain

nombre d'entre eux à un certain nombre d'objectifs qui sont identifiés dans le document stratégique de façade pour notre façade NAMO, que ce soit dans leur contribution à l'éducation du public, la sensibilisation, la formation professionnelle, l'animation économique des territoires, mais aussi la dimension sécuritaire, puisque dans le cadre de leur dispositif de surveillance et d'intervention, un certain nombre de centres nautiques contribuent à sécuriser les espaces maritimes littoraux. Et donc, on a donc une activité de ces centres nautiques qui est conséquente sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, éducatif et sécuritaire.

Si on passe maintenant rapidement aux pratiques non encadrées, on s'aperçoit que sur la zone concernée par le débat, en particulier concernant la zone concernée par le raccordement, on a des activités nautiques qui ont connu, et qui connaissent encore ces dernières années, une croissance exponentielle. On a des pratiquants libres qui viennent pratiquer le surf en quantité, et ça tout au long de l'année, ce n'est pas une activité qui est cantonnée aux périodes de vacances scolaires. On a une pratique du kitesurf qui s'est beaucoup développée, à côté des activités plus traditionnelles, le char à voile, le kayak de mer qui existaient déjà sur la zone. Donc on est là pour des activités de voile, de plaisance légère, on va dire, de sports nautiques.

Si on passe à la slide suivante, on peut constater que parmi les activités nautiques non encadrées, la plaisance prend une part aussi très importante sur le bassin de navigation. Pourquoi ? Parce qu'on a de nombreux sites naturels, une quantité d'îles, d'espaces de navigation assez protégés, des escales possibles et des infrastructures de plaisance qui sont conséquentes et qui permettent un accueil de nombreux voiliers de plaisance. Si la spatialisation du trafic des bateaux de plaisance dans le DSF a peut-être une maille un petit peu trop large pour prendre en compte l'ensemble de la pratique de plaisance, on peut se mettre d'accord quand même sur le fait que les routes de la plaisance passent globalement plus au nord, majoritairement au nord de la zone prévue pour l'implantation du parc éolien, et qu'en revanche, évidemment, les routes de la plaisance sont forcément concernées par la zone de raccordement, les installations qui seront nécessaires de mettre en place dans cette zone.

Donc si les routes de la plaisance passent plutôt au nord du champ de la zone prévue pour l'implantation du champ éolien, ce n'est pas la même chose pour les activités de compétition. Si on passe donc à la diapo suivante, on constate, j'ai proposé une extraction de traces GPS parmi d'autres, on a fait le recensement de l'ensemble des courses nationales, régionales, interrégionales qui empruntent cette route. On se rend compte que cette zone-là est très souvent utilisée, exploitée par les bateaux de course qui viennent tirer les bords dans cette zone sur des parcours côtiers. Ce n'est pas le cas des grandes courses transocéaniques ou des tours du monde qui passent au large, mais une course comme la Solitaire du Figaro, qui est une course essentielle dans le paysage de la compétition en habitable au niveau international, et bien l'emprunte régulièrement, je vous ai mis une trace qui illustre ce point. Donc si on résume, en faisant un petit détour, on se rend compte que sans surprise, mes collègues du SNOSAN, des observatoires de l'accidentologie au niveau nautique, nous montrent qu'il y a peu d'interventions de sécurité sur la zone d'implantation. On voit qu'il y en a plus dans la zone de raccordement, sachant qu'en plus, un certain nombre d'interventions réalisées, je vous le disais, par les centres nautiques dans le cadre dans leur dispositif de surveillance et d'intervention, ne sont pas forcément recensées dans ces données. On voit que potentiellement, les interventions traduisent une fréquentation beaucoup plus importante sur la zone prévue pour le raccordement que sur la zone prévue pour l'implantation des éoliennes.

Donc si on veut se questionner rapidement sur les impacts, du point de vue des acteurs des sports nautiques, on pourrait distinguer des questions et des inquiétudes sur deux types d'impact. Des impacts directs liés à des possibles zones d'exclusion, que ce soit sur la zone d'implantation sur la zone de raccordement, d'exclusion permanente ou exclusion temporaire dans la période d'installation du projet, mais aussi dans sa phase de maintenance, donc qui auront forcément un impact sur les activités, et puis la question d'un impact plus indirect. On voit que le champ éolien est placé au vent des vents dominants de la zone de pratique libre des sports nautiques sur tout cet espace, du Havre et de Quiberon en particulier, et donc la question se pose d'une éventuelle modification du train de houle qui atteindra la côte ensuite, la modification des champs de vents, et puis ma collègue de la plongée pourrait éventuellement vous en dire un mot s'il y a des questions à ce sujet-là, des questions se posent aussi sur les impacts possibles sur les habitats, la faune et la flore, des sites de plongée et éventuellement l'impact aussi, on avait eu ces questions-là de la dégradation des anodes sur les écosystèmes, etc. Donc autant de questions sur lesquelles, évidemment, des professionnels, mais aussi nos usagers des activités de nautiques se posent un certain nombre de questions.

Voilà, j'en ai terminé pour cette présentation.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur DELHAYE. Je vous propose de prendre quelques questions, de relayer quelques questions via le *chat*. N'hésitez pas à utiliser la fonction de lever la main si vous voulez prendre la parole à l'oral, pour parler un petit peu de plaisir. On va parler pêche, et on va revenir également sur les enjeux de la filière industrielle un peu après.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

On peut prendre peut-être la question, Philippe DELHAYE y a fait référence, une question donc posée par Alix RESPINGER, ou RESPINGUER, je ne sais pas, posait une question sur la plongée libre. Cette personne peut-elle exprimer sa question ?

Mme Alix RESPINGER, conseillère technique sports sous-marins

Bonjour à tous, vous m'entendez ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Oui.

M. David PROTHAIS, animateur

On vous entend très bien.

Mme Alix RESPINGER, conseillère technique sports sous-marins

Oui, bonjour. Sur l'intervention précédente, celle de Philippe, il était fait référence à la plongée libre. Or, dans le jargon des plongeurs, la plongée libre, c'est la plongée sans bouteilles. Ça visait à éclaircir un peu le propos, parce que quand on dit qu'on interdit la plongée libre, est-ce que ça veut dire qu'on autorise la plongée bouteille ? J'ai bien conscience de la profondeur des fonds, réglementairement, au mélange, les plongeurs sont autorisés actuellement à aller jusqu'à 120 m. Donc c'était un petit peu pour faire la part des choses. La deuxième chose, voir si finalement, au-delà du débat d'aujourd'hui, si une forme de doctrine s'est dégagée sur autoriser ou systématiquement interdire la plongée sur les zones où il y a des éoliennes, en fait.

M. David PROTHAIS, animateur

Il me semble que votre question s'adresse à Monsieur CHEVALIER, de la préfecture maritime, sur les questions de réglementation et de pratique.

Mme Alix RESPINGER, conseillère technique sports sous-marins

Tout à fait.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais lui passer la parole pour qu'une réponse vous sera apportée.

M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer

Le principe actuellement qui est posé dans l'une des notes techniques que j'évoquais, celle de 2017, c'est plutôt l'interdiction. C'est le principe d'interdiction. Alors plongée libre, il faut entendre non encadrée, ce n'est pas bouteilles ou sans appareil respiratoire, c'est une plongée individuelle non encadrée dans le cadre d'un club. Donc ça, ce serait une activité de plongée sous-marine de loisirs interdite dans un champ éolien. C'est le principe qui est défini dans cette note technique, mais il est quand même ouvert la possibilité d'un dialogue avec l'autorité maritime dans des cas très particuliers, comme je le disais tout à l'heure, pour envisager des sites, des plongées sur des sites historiques ou à caractère éducatif. Auquel cas, là, il faudra que l'organisateur, alors là on se situe plutôt dans le cadre d'un club de plongée, que l'organisateur procède à une analyse de risques et la soumettre à l'autorité maritime.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur CHEVALIER. Il y avait Monsieur Bertrand BOURDON, du réseau de transport d'électricité, qui souhaitait prendre la parole. Peut-être un complément par rapport à ce qui a été présenté ?

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Oui, je voulais évoquer effectivement la partie raccordement qui a été évoquée à plusieurs reprises. Donc la période des travaux, effectivement, génère des temps d'exclusion. En même temps, une fois que les travaux sont réalisés, les activités, les usages à la verticale de notre ouvrage sont tout à fait maintenus. Donc la gêne, elle est pendant la période de travaux.

Et puis concernant la pollution visuelle et sonore, là aussi, à partir de la plate-forme, si elle se voit, bien sûr, mais toute la partie raccordement est bien sûr ensouillée en mer et enterrée à terre, donc en réponse au questionnement de Monsieur DELHAYE.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur BOURDON. Est-ce que Monsieur BOMPARD, il y a d'autres questions relatives à la plaisance que nous pourrions relayer aux intervenants ? Votre micro est coupé, Monsieur BOMPARD. Je ne sais pas si vous nous entendez, s'il y a des questions particulières ou non.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Pardon, excusez-moi : « *Avez-vous fait une étude précise des zones occupées par les activités que vous n'encadrez pas ? Les navigateurs plaisanciers de nos associations sont en majorité dans la zone des 12 miles, donc dans le nord de la zone, mais nous avons aussi des passagers au sud de cette limite même si la fréquentation est maintenue à distance de la côte* ».

Alors, qui peut répondre ?

M. David PROTHAIS, animateur

Je pense que la question s'adresse en partie à Monsieur DELHAYE qui a présenté un certain nombre d'activités, et aussi à la maîtrise d'ouvrage par rapport aux études qu'elle mène sur les activités sur la zone. On peut peut-être envisager une réaction de Monsieur DELHAYE et puis de Monsieur DURIN ou de Monsieur SELLIER ?

M. Philippe DELHAYE, représentant du COPIL

Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi la question, mais si la question c'est la distribution spatiale du trafic de la plaisance sur la zone, il est vrai qu'on manque de données. La spécialisation du trafic maritime telle qu'elle est recensée dans le DSF recense donc les navires de plus de 15 m et équipés de l'AIS, donc c'est vrai qu'il y a un certain nombre, un grand nombre de navires de plaisance passent à travers ces mailles. Ce qu'on peut dire, voilà, c'est qu'on manque de données, en fait. On manque de données, c'est-à-dire qu'il y a un travail qui a été fait, et bien fait, concernant les pratiques de pêche, mais c'est vrai que ce travail-là, dans le champ de la plaisance, est insuffisamment documenté. Donc ce qu'on a, c'est effectivement des observations que l'on partage avec la Fédération des ports de plaisance, avec les associations de plaisanciers, mais dans un cadre qui est complètement informel et qui est très peu documenté.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur SELLIER, vous aviez levé la main, peut-être pour apporter un complément.

M. Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer – DIRM NAMO

Oui, merci. Effectivement, on n'a pas de système de géolocalisation, comme ça vient d'être dit, à l'instar des navires de pêche, depuis 12 m, qui sont équipés de VMS notamment, ou des navires de commerce qui sont équipés des systèmes AIS. Là, très clairement, on n'a pas ça. En revanche, un, d'abord, le document stratégique de façade, lorsqu'il a été élaboré, il y avait des représentants de la plaisance et des sports nautiques qui étaient présents et qui ont contribué à l'élaboration du document. Ça, c'est le premier point. Le ministère des Sports a également travaillé sur le sujet. Donc c'est une étude qui a été faite à dires d'experts, mais on n'a pas d'éléments de géolocalisation pour expertiser et géolocaliser très précisément chacun des navires. Donc ça, c'est clair, mais on a quand même pris en considération les éléments sur la base des représentants d'activités.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de votre intervention.

Je peux vous proposer d'avancer dans le programme de notre réunion pour parler d'autres usages que sont la pêche professionnelle. Cela ne nous empêche pas, comme vous l'avez vu, dans le déroulé, on va rediscuter librement de tous les sujets, mais il est important qu'on arrive un peu à les balayer pour voir l'ensemble des usages et qu'on partage un peu le paysage des usages en mer sur la zone.

Donc nous avons invité le Comité des pêches afin qu'il puisse présenter la manière dont il perçoit ce projet et l'impact qu'il pressent sur ses activités. Dans un premier temps, nous souhaiterions vous proposer de prendre quelques minutes pour présenter l'activité de la pêche ligérienne pour qu'on connaisse mieux vos métiers. Donc M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches des Pays de Loire, avec ION TILLIER, chargé de mission, pour cette présentation à deux voix.

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

Oui, bonjour à toutes et à tous.

En quelques mots, on va essayer de vous relater ce qu'est le Comité régional des pêches, et de Pays de Loire en particulier. Il faut savoir que pour les marins-pêcheurs, mais ça, c'est sur tout l'Hexagone, c'est une obligation réglementaire d'adhérer à un comité.

M. David PROTHAIS, animateur

On ne vous entend pas très bien, Monsieur JOUNEAU. Est-ce que vous pourriez vous rapprocher, peut-être ? Vous m'excuserez de vous interrompre.

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

Oui, c'est une... C'est mieux, là ?

M. David PROTHAIS, animateur

Beaucoup mieux.

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

C'est une obligation réglementaire aux marins professionnels d'adhérer à un comité. Ça a été réformé pour rentrer dans la loi du code rural en 2010. Qu'est-ce que c'est qu'un comité ? Aujourd'hui, c'est essayer de faire l'interface entre la profession de pêcheurs et disons toute la réglementation des institutions qui gravitent autour, justement, de nos activités.

Ça, c'est un bateau de pêche. En région Pays de Loire, mais je pense que c'est le cas sur toute la façade atlantique, on a 50 % à peu près d'arts traînants et d'arts dormants. Dans les arts traînants, vous avez tout ce qui est chalutage, chaluts pélagiques, etc., et dans les arts dormants, vous avez tout ce qu'est palangres, fixe, de fonds, de surface. Là aussi, on a un particularisme qui est la pêche à pied professionnelle, avec une réglementation dédiée et encadrée.

Nous avons 371 navires de pêche en 2019, il faut remarquer qu'il y a 2 % de plus par rapport à 2018. 2 %, ce n'est pas grand-chose, mais dans le contexte du moment, on en est assez fiers. 80 % des navires font moins de 12 m, donc des petites pêches, c'est environ 1250 ETP, 380 pêcheurs à pied professionnels acquis dans les deux départements ayant produit environ 1100 t de coquillages en 2017, 16 points de débarquement, dont 5 équipés à la marée. Chiffre d'affaires global : 100 millions d'euros pour 25 000 t de produits débarqués, ça génère aussi 750 ETP du secteur portuaire, 1100 à 1200 ETP inclus sur l'économie de proximité. Je rajoute que la région Pays de Loire est la deuxième région en valeur derrière la Bretagne.

C'est déjà une activité contrainte par de nombreux encadrements, la protection du milieu marin, la DCSMM, que tout le monde connaît, la planification d'usage et des zones de l'espace marin dans un contexte de pression spatiale croissante, celui de la DCEEM. Ce qui fait que notre activité, aujourd'hui, et au travers de toute cette réglementation, est déjà une activité qui est hyper encadrée réglementairement parlant, et aussi au travers des différentes politiques qui sont en train de se mettre en place. Donc la pêche passe son temps, on lit toujours de nouvelles phases d'adaptation, mais c'est son quotidien, essayer de s'adapter par rapport à ce changement environnemental.

M. David PROTHAIS, animateur

C'était, voilà, un premier temps de présentation. Je ne vois pas de questions particulières, ça sera l'occasion de vous poser des questions sur l'activité de pêche ligérienne, mais je crois voir qu'il n'y a pas eu de réaction dans le *chat* ni de main levée. Donc si ça vous convient, je vais peut-être vous proposer de passer à la deuxième séquence pour que vous puissiez nous présenter un retour d'expérience, puisqu'effectivement, en Pays de Loire, les parcs éoliens en mer, ils ne sont plus véritablement à l'étape projet, il y a la construction de celui du banc de Guérande qui a démarré. Dans ce contexte, est-ce que vous avez des retours d'expériences à partager ? Et quels sont, du coup, les enjeux que vous voyez dans la zone du débat ? Je vous repasse la parole pour cette deuxième séquence.

M. Ion TILLIER, chargé de projet – Comité des pêches Pays de Loire

Bonjour à tous, Ion TILLIER, au Comité des pêches. Effectivement, en Pays de la Loire, malheureusement pour les pêcheurs, mais en tout cas, il y a un petit temps d'expérimentation sur le projet éolien en mer, j'y reviendrai dans la diapo suivante, mais de manière générale, ce que je voulais souligner, c'est le fait qu'on ne peut pas réduire les impacts de projets éoliens en mer sur les activités de pêche à une simple perte de revenus, car perte d'accès à l'espace. Finalement, il y a un schéma d'impact plus complexe qui se met en place, qu'on observe déjà en partie et qu'on va continuer à observer dans les années à venir, qui peut être finalement analysé sous l'angle de deux prismes. Une par les différents types d'impact à travers des compartiments, un compartiment socio-économique, celui qui touche à l'emploi, qui touche à la valeur ajoutée, qui touche aux revenus. Mais aussi des impacts environnementaux, qui, là, peuvent jouer indirectement sur les activités de pêche.

Les activités de pêche ont pour support l'environnement. À partir du moment où le support est perturbé par des travaux en mer, ils peuvent amener à des fuites d'espèces, une moindre productivité. Il y a un effet indirect qui se passe sur l'activité de pêche ; et puis il y a aussi des impacts sur la sécurité en mer, comme le disait justement Monsieur CHEVALIER en début de présentation tout à l'heure, ces objets sont des dangers implantés en mer pour les marins-pêcheurs. Ils peuvent emmener finalement une nécessité d'équipements de sécurité complémentaire, peuvent emmener des déroutages éventuels selon les conditions météo-océaniques, des secteurs dangereux, dans des parcs éoliens, donc peut-être qu'aux conditions de temps, les marins choisiront de les contourner. Et puis il y a des effets indirects sur cette sécurité en mer, des effets liés par exemple au report des activités de pêche qui ne pourraient pas se pratiquer au sein du parc éolien. C'est tout ce pack d'effets, finalement, qui s'applique à l'interaction entre le projet éolien en mer et à l'activité de pêche qu'il faut analyser. Effets indirects, effets directs, sans oublier, mais ils sont beaucoup plus difficiles à formaliser, les effets induits qui impliquent finalement les retombées sur la pêche sur l'ensemble de la filière pêche, du secteur portuaire, pardon, et activités de proximité sur les territoires.

Sur la diapositive suivante, alors, on n'a pas l'objectif de vous retracer un grand retour d'expérience, mais simplement pour vous figurer que sur la façade maritime de deux départements, la Loire-Atlantique et la Vendée, il y a déjà soit une mise en œuvre, soit en projet, trois sites, deux sites d'éoliennes commerciales posées, le projet éolien du banc de Guérande au large de la Loire-Atlantique qui est en cours de construction, et le projet éolien du plateau des Bœufs qui, lui, rentrera en construction en 2022 jusqu'à 2023. Il y a également un petit site d'essai, petit par la taille, le SEM-REV qui, lui, est en place depuis 2011.

Finalement, peut-être comme élément très synthétique sur ce retour d'expérience, ce qu'on observe, c'est qu'on construit en avançant, parce que les interactions pêche et infrastructures de production d'énergies marines renouvelables en mer nécessitent d'être expérimentées, d'être étudiées, et finalement, moi, je mets en perspective, en quelque sorte, les différentes notes de la DAM, que Monsieur CHEVALIER retraçait tout à l'heure, et qui ont été finalement cadre presque suite aux expérimentations et aux discussions avec les différentes commissions nautiques du projet, et pas uniquement en Pays de la Loire, loin de là, mais notamment sur tous les projets AO1 et AO2. Cette phase de choix de la zone, nous sommes sur une zone mise en débat public, la AO5, c'est une phase qui n'est pas évidente dans la discussion vis-à-vis de la pêche parce que justement, sur ce nouveau type d'implantation en mer que sont les éoliennes flottantes, il n'y a pas encore ce cadre où interagissent potentiellement les activités de pêche avec un projet d'éoliennes flottantes.

Alors oui, je vais passer à la suite effectivement pour vous présenter très brièvement, ça n'a absolument pas une valeur d'étude d'impact ou quelque chose de ce genre, simplement une formalisation un peu des enjeux que nous avons en Pays de la Loire sur cet espace. Alors on a choisi de mobiliser pour cela des données différentes de celles qui sont présentées dans les dossiers de la

maîtrise d'ouvrage qui sont des données qui présentent elles également leurs limites, comme les données VMS en amont. Ce sont des données issues des observatoires VALPENA, des observatoires de la spatialisation des activités de pêche tenus par le Comité des pêches. En gros, sur cette zone, on a toute la zone qui est fréquentée par les navires Pays de la Loire, même si leurs ports ne sont pas forcément juste en face de cette zone-là, et on peut avoir, donc ça, ce sont des données en moyenne interannuelle sur la période 2010/2017. En moyenne, on a entre 8 et 23 navires, selon les secteurs, qui fréquentent cette zone avec un gradient de fréquentation lié à l'éloignement à l'espace maritime direct.

On va passer à la diapositive suivante. Ça, c'est un autre indicateur qu'on a choisi de vous formaliser ici, c'est un indicateur dit de dépendance économique. Ce qui est représenté sur cette carte, c'est finalement la valeur de pourcentage de chiffre d'affaires moyen réalisé par les navires présents sur la zone, de la même manière en moyenne interannuelle. Ce qu'on observe, c'est que la répartition finalement des valeurs n'est pas forcément strictement la même que celle du nombre de navires, parce que peut-être dans certains secteurs, certes peu de navires y sont, mais ils y sont très dépendants. Et l'observation principale est, de mon côté, le fait qu'on a toute cette zone Est de cette zone centrale, qui, au regard de l'activité des marins-pêcheurs ligériens, n'est pas forcément une zone de moindre impact. On y reviendra, mais c'est réellement l'observation qu'on peut effectuer sur la base de cette cartographie.

Pour poursuivre un peu sur les enjeux, parce qu'effectivement, avoir des enjeux en mer, c'est une chose, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir une analyse un peu avec la profondeur filière. Nous, on cherche à savoir toujours aussi les enjeux en mer, finalement, ils concentrent des impacts à terre. Là, comme vous le voyez, la majorité, l'immense majorité, les 64 concernés pour la période sont des navires émanant du port de la Turballe, mais pas uniquement, on retrouve des navires jusqu'au sud de la région, jusqu'aux Sables-d'Olonne. Mais l'immense majorité est basée à la Turballe, ce qui laisse à penser une concentration d'impacts qui pourrait être envisagée sur ce port. Ça, c'est loin d'être anodin. Je me permets de le mentionner, d'autant plus que la plupart des navires qui opèrent sur la zone, quasiment les trois quarts, sont des navires pratiquant les arts traînants. En termes de cohabitation, les mégas structures implantées en mer, les arts traînants, en toute logique maritime, ne semblent pas ceux permettant le plus facilement la cohabitation.

Alors, quelques éléments économiques également pour compléter un peu l'analyse des enjeux des marins-pêcheurs ligériens sur cette zone. Au regard toujours des mêmes données, des données moyennées 2010/2017, le chiffre d'affaires moyen réalisé par les navires Pays de la Loire sur cette grande zone est d'environ 1,5 million d'euros. Si une immense majorité des navires se montre relativement peu dépendante à cette grande zone, on a quand même près de 20 % des navires qui sont dépendants de cette zone à plus de 10 %. Pour des artisans, je ne sais pas lesquels souhaiteraient qu'on puisse leur amputer par exemple 10 % de leur chiffre d'affaires. C'est une valeur non négligeable pour des navires qui pratiquent notamment la pêche au large sur de grands secteurs.

Je vais laisser la parole des nouveaux à Monsieur JOUNEAU en tournant l'ordinateur pour que vous l'entendiez bien.

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

Bien sûr, on est là pour débattre, je souhaiterais vraiment que le public prenne la parole parce que je peux dérouler toute la nuit comme ça. Mais sans questionnement précis, pour moi, le débat n'est pas clair. Pourquoi il ne paraît inopportun ce débat, parce qu'aujourd'hui, il y a ce fameux retour d'attentes qu'on a sur les projets qui sont en train de se construire en région Pays de la Loire, il y en a un qui est déjà lancé, les deux câbles sont passés déjà, et les deux autres avancent. Donc il y a déjà une certaine, comment dirais-je, frilosité à dire : « Bon, on a déjà donné, on voudrait avoir un petit retour là-dessus ». On n'a pas parlé tout à l'heure, au travers des différentes présentations qu'il y a eu, de savoir comment la pêche, quelle qu'elle soit, dans n'importe quelle de ses composantes, pourrait cohabiter au sein des parcs, aux incertitudes là-dessus. C'est rigolo de voir une éolienne avec son vecteur, avec son flotteur, voir la zone d'ancrage au pied, c'est un peu plus sportif.

Sur la zone préférentielle, par exemple, lorsqu'on regarde bien par rapport à la modalité que le débat public a mise en place, la zone de moindre impact, pour nous, ces 2, 3, 5, 6. Vous comprenez qu'il y a déjà, on ne sait pas si ça correspond à la zone, si c'est lié au débat.

Slide suivante, s'il vous plaît. Voilà de grosses craintes aussi, parce qu'on appelle ce projet, dès le départ, quand on a vu « sud breton », quelque part, Sud Bretagne, c'est Pays de la Loire. Désolé, jusqu'à présent, l'association entre les professionnels de la mer a été on va dire [incompris] du terme,

et je pense que certaines autres puissances en place aujourd'hui pourraient peut-être dire la même chose. Si on doit, à un moment ou un autre, discuter de l'opportunité, essayer de cohabiter, parce que cette zone aurait été préférée à une autre, j'espère que le débat s'engagera, mais en étroite collaboration. On est très frileux dont la manière dont c'est présenté aujourd'hui parce que justement, on a beaucoup plus de questions, mais pas de réponses.

Voilà, je m'excuse, ce soir, je suis obligé de représenter les pêcheurs des Pays de la Loire, il n'y en a pas beaucoup qui se sont connectés, pourquoi, parce qu'on a eu une journée assez compliquée justement sur des problèmes qui concernent celui-ci, mais d'autres, en particulier le Brexit, lorsqu'on a grand-peur que cette zone qui est une zone de développement pour le nord Pays de la Loire, mais pas que, pour le Sud Bretagne, mais pas que, avec un impact Brexit par exemple, cette zone va devenir très contraignante.

Je souhaite que chacun prenne en compte aujourd'hui que l'espace est quelque chose de rare et de précis, et il ne faudrait surtout pas qu'on chasse les activités historiques par des activités nouvelles.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur JOUNEAU, pour cette intervention avec Monsieur TILLIER. Je propose qu'on échange sur les activités pêche après cette présentation très dense à la fois de vos activités et de votre position par rapport à ce projet. Est-ce que Jean-Pierre, il y a des réactions dans le *chat*? Est-ce que vous, public, n'hésitez pas à lever la main ou à vous manifester via le *chat* pour poser des questions à nos intervenants, ou pour tout simplement donner vos positions, vos avis, vos observations.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Pour l'instant, il n'y a pas de questions au sens du *chat*, mais on peut se poser la question sur la conclusion de Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, parce que ça, ça traverse tout le débat, de tous nos débats, si j'ai bien compris, vous n'êtes ni pour ni contre. Est-ce que c'est ça que j'ai compris ?

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

Ce n'est pas du tout ça.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

C'est pour ça que je veux savoir.

M. José JOUNEAU, président du Comité des pêches – Pays de Loire

Non, non, ce n'est pas du tout ça. Excusez-moi, je suis marin-pêcheur, je ne suis pas [Inaudible]. Non, on n'a jamais pratiqué la chaise vide, en Pays de la Loire, on a toujours été constructif. Je vais prendre pour exemple le banc de Guérande. C'est le parc qui est arrivé le dernier dans les appels d'offres, c'est le premier qui va sortir de l'eau. Il faut peut-être en tenir compte. Il y a eu aussi, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on nous a tordu le bras tout simplement et on nous a mis devant un projet ficelé. Donc le manque de concertation, c'est un projet qui a été, à mon sens, très mal amené et malheureusement, quand on n'a pas l'acceptabilité des acteurs, ça ne peut forcément que déraper. C'est pour ça que je me dois d'être assez incisif, ça ne plaira peut-être pas à tout le monde, ce n'est pas grave, c'est une réalité.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur JOUNEAU, pour cette précision. Il y a Monsieur BOURDON, dans le *chat*, qui aurait plusieurs questions et une remarque à partager, mais je vois également Claire HUGUES de la Région Pays de la Loire qui a levé la main. Mais peut-être Monsieur BOURDON, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Activez votre micro pour partager vos questions et remarques. Monsieur ou Madame, d'ailleurs.

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

C'est Madame, oui, en l'occurrence.

M. David PROTHAIS, animateur

Pardon, je n'avais pas vu le prénom. Excusez-moi.

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

Je n'ai aucun lien avec Monsieur BOURDON de tout à l'heure, je tiens à le préciser.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord, allez-y.

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

Tout d'abord une remarque concernant donc la zone d'étude qui est donc proposée. On revient finalement... J'ai participé, je tiens à le préciser, précédemment au parc éolien au large de Saint-Nazaire. Nous arrivons finalement au même type de sélection, à savoir la Défense, le maritime et l'environnement. Donc on arrive finalement aux mêmes critères de choix concernant donc ces zones. Ça, c'était une remarque.

Concernant donc, j'aurais trois questions, je vais être rapide bien évidemment. Tout d'abord, en tout début de réunion, nous avons évoqué donc la gestion des différents usages sur la zone. Moi, j'aurais une première question, qu'en est-il de la réflexion nécessaire à mener au sujet des effets cumulés des différents usages sur la zone de débat ? Ma première question.

Ma deuxième question, il s'agit donc concernant donc cette zone à débat, en observant la carte, nous pouvons constater qu'elle est coupée par une limite, la limite de la mer territoriale. Pourriez-vous nous apporter aujourd'hui quelques précisions concernant l'incidence du choix dans cette zone proposée en lien avec cette limite de la mer territoriale, au sujet de la subvention éolienne ? Actuellement, donc elle est définie, cette subvention éolienne qui est susceptible donc d'être versée à certains usagers, dans la zone territoriale. Mais là, nous serons peut-être amenés à travailler dans une zone au-delà de cette zone territoriale, donc qu'en est-il de cette subvention éolienne ? Troisième question...

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour ces questions. Allez-y, pardon, je croyais que c'était la fin.

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

Troisième question, nous avons donc évoqué le débat public avec le calendrier, vous nous l'avez présenté. Mais maintenant, et ça, je rejoins tout à fait l'intervention précédente de Monsieur JOUNEAU et Monsieur TILLIER, concernant la concertation, pouvons-nous envisager, à l'issue de ce débat public, un suivi de la concertation avec de différents usagers donc de la zone au niveau des trois phases, construction, fonctionnement et démantèlement ? Aujourd'hui, nous avons donc beaucoup de questions concernant les études environnementales et beaucoup d'interrogations également.

Voilà, je vous remercie.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, juste une précision, vous avez participé aux travaux, aux réflexions sur Saint-Nazaire, mais à quel titre ?

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

Au niveau donc du parc éolien de Saint-Nazaire, dans le cadre d'une association protection environnement locale.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord, très bien.

Mme Mireille BOURDON, France nature environnement – Pays de la Loire

Et je tiens à préciser que je fais partie de la Commission permanente donc du Comité maritime de façade au titre de France nature environnement Pays de la Loire.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Je répondrai sur la suite, quand Monsieur BOURDON sera intervenu.

M. David PROTHAIS

C'est Monsieur SELLIER qui a pris, qui a levé la main et qui peut peut-être...

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il peut prendre la main, moi, je répondrai en tant que CPDP et CNDP.

M. David PROTHAIS, animateur

Oui, si ça vous convient, Monsieur BOMPARD, je donne la parole à la maîtrise d'ouvrage qui est destinataire de plusieurs de ces questions, puis à vous pour compléter sur la partie débat, si ça vous va.

Monsieur SELLIER.

M. Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer – DIRM NAMO

Oui, merci. Première question sur les effets cumulés. Il faut savoir qu'il y a une instruction du CGEDD, le Conseil général de l'environnement et du développement durable, qui introduit la notion d'effets cumulés dans les études d'impact. Ça, c'est le premier élément.

Deuxième point, la carte est coupée par la limite des 12 milles, c'est juste pour information, c'est tout. Ça n'a pas eu d'impact sur le choix de la zone.

Et s'agissant de la fiscalité, pour l'instant, effectivement la fiscalité n'a été opérée qu'à l'intérieur de la mer territoriale parce que dans la zone économique exclusive, les droits de l'État côtier sont différents. Et donc il y a un travail d'étude à faire avec le service de la législation fiscale du ministère des Finances pour savoir comment opérer une fiscalité qui soit conforme avec le droit international de la mer.

Ensuite, s'agissant de la concertation pendant la suite du dispositif, effectivement, la concertation, alors sous d'autres formes, va continuer, parce que de toute façon, il va y avoir le choix du porteur de projet, et ensuite, lorsque le porteur de projet va étudier et déposer son projet, il s'inscrit dans la logique du Code de l'environnement qui prévoit une certaine consultation du public. Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

Jean-Pierre, peut-être un complément côté débat.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il faudra que Monsieur BOURDON aussi intervienne sur la procédure qui concerne RTE, qui concerne la circulaire Fontaine, ce qui est un peu différent. Mais pour préciser, lorsque notre débat, notre compte-rendu sera remis, c'est-à-dire deux mois après le 21 décembre, donc le 21 février au plus tard, le maître d'ouvrage, ou les maîtres d'ouvrage auront trois mois pour répondre. La CNDP évaluera la nature de la réponse, et dans tous les cas de figure, désignera un ou deux garants pour suivre le débat public jusqu'à la déclaration d'utilité publique. Donc ce n'est pas fini en tant que tel, et cette partie-là, quand il y aura le choix de l'opérateur, effectivement, débloquera toute une série de questions qui ont été soulevées par l'intervenante de France nature environnement sur les questions environnementales notamment, que la loi ESSOC ne permet pas d'approfondir comme on pourrait le souhaiter.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre, de cette précision. Donc peut-être un petit mot de RTE, sur la partie, effectivement, qui concerne, Monsieur BOURDON peut peut-être intervenir. Et après, j'ai deux prises de paroles qui sont notées, Claire HUGUES, conseillère régionale de la Région Pays de la Loire, et Youena LUGUE, du Réseau des énergies citoyennes.

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Effectivement, à l'issue du débat public, il ressortira une zone pour le raccordement, qu'on espère en mer qu'à terre. Et une fois que ces zones seront identifiées, nous, on recherchera dans cette zone ce qu'on appelle un fuseau de moindre impact, donc on va faire des études plus détaillées pour faire un état des lieux notamment environnemental, mais pas que. Et donc seront proposés plusieurs choix possibles pour réaliser le raccordement, et sous l'égide de la préfecture, et bien sûr en lien avec la préfecture maritime, on retiendra un fuseau de moindre impact dans lequel viendra s'inscrire notre raccordement au final, sachant que ce fuseau de moindre impact fera aussi l'objet d'une étude, d'une enquête publique avant bien sûr réalisation. Donc voilà, très rapidement la démarche administrative et la concertation Fontaine derrière.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, je vous propose de donner la parole aux deux personnes qui ont levé la main, donc Claire HUGUES qui est donc conseillère régionale des Pays de la Loire, et Youena LUGUE du Réseau des énergies citoyennes, et après, on passera probablement à l'intervention des industriels qui vont aussi nous apporter des éclairages sur leur lecture de la zone.

Donc Madame HUGUES.

Mme Claire HUGUES, conseillère régionale – Région Pays de la Loire

Merci. Vous m'entendez ?

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

Mme Claire HUGUES, conseillère régionale – Région Pays de la Loire

Merci. Je vais essayer d'être succincte, mais j'ai entendu des choses qui me donnaient envie d'intervenir au nom de la Région des Pays de la Loire.

Peut-être d'abord pour souligner, puisque je ne reprendrai probablement pas la parole, le juste équilibre que la région des Pays de la Loire porte au travers de son ambition maritime pour à la fois accompagner nos filières émergentes au sein desquelles on pense évidemment à la filière des énergies marines, je rappelle que la région des Pays de la Loire, aujourd'hui, se place en première place de cette filière, et nous savons tous que sur cette filière, il y a un enjeu extrêmement fort sur cet appel d'offres, et ce débat public, il est extrêmement important sur le Grand Ouest pour cette filière, mais plus largement pour la filière française dans un contexte de concurrence internationale sur le flottant qui est prégnant. Et ça, c'est un point de vigilance pour la région des Pays de la Loire.

Le deuxième point de vigilance, c'est justement ce juste équilibre que nous voulons avoir entre le développement des filières émergentes et la consolidation de nos filières dites traditionnelles au sein desquelles on retrouve bien évidemment la pêche, dont José JOUNEAU a souligné qu'elle était, en Pays de la Loire, deuxième française en valeur. Et pour nous aujourd'hui, ce qui est très important, c'est que la localisation de ce futur parc puisse vraiment respecter le nécessaire équilibre et le meilleur compromis possible avec les différents intérêts, ceux des pêcheurs, ceux des autres usagers de la mer, la préservation de l'environnement. Donc il y a vraiment un enjeu de concertation, et José JOUNEAU l'a bien précisé, il m'a même tendu la perche, mais c'est vrai que ce parc, donc depuis le début, on l'appelle Bretagne Sud, mais c'est aussi un parc ligérien, finalement, puisqu'il est dans sa zone, dans les usagers de cette zone, c'est aussi un parc ligérien impactant positivement la filière EMR, et je l'espère, et impactant aussi par des contraintes un ensemble d'acteurs, dont on a pu mesurer l'impact important qu'il aura sur la pêche. Et je tiens à souligner au passage que j'abonde au fait que malheureusement en plus, ce débat intervient dans un contexte de Brexit où nous sommes très inquiets et très préoccupés de la tournure des négociations et des impacts que ces négociations auront sur la pêche, y compris dans le golfe de Gascogne.

Et donc c'est vrai qu'aujourd'hui, on est sur un fil de crête qui nous amène à réfléchir à cette future zone avec vraiment le souhait de réussir l'enjeu de cette AO5 par rapport à ce que j'ai exprimé pour la filière, mais aussi aux enjeux énergétiques, mais à la fois aussi de vraiment mesurer ce qu'on fait sur le choix de cette zone et aux usages. Et donc c'est vrai qu'aujourd'hui, la région des Pays de la Loire a plutôt un regret, franchement, elle s'en exprime, sur le périmètre qui est mis à consultation pour deux raisons. Nous, on aurait souhaité un périmètre plus large qui nous donnait plus de marge de manœuvre parce que la zone actuelle a de nombreuses contraintes pour les divers usagers, et puis aussi, il y a un autre phénomène, ce que pour la filière EMR, pour son développement, pour tous les investissements à venir, pour la construction sur notre région Grand Ouest, la filière EMR a besoin de visibilité à long terme, et c'est vrai que l'extension de cette zone permettrait aussi peut-être de pouvoir esquisser, on va dire, le champ des possibles sur du plus long terme.

Donc voilà, je voulais m'en exprimer, je ne sais pas si je reprendrai la parole donc j'ai été un petit peu longue pour essayer aussi de montrer le juste équilibre et l'importance de la concertation, juste pour dire qu'on devrait être aujourd'hui à la Turballe futur port de maintenance de ce futur parc éolien de Saint-Nazaire, je pense que tous ceux qui ont pu participer à l'émergence savent à quel point la concertation des différents usagers est cruciale pour la réussite de ces projets. Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame HUGUES. Vous avez parlé de la filière industrielle, nous allons justement lui donner la parole, mais juste avant, j'avais promis à Youena LUGUE de pouvoir s'exprimer et de partager également ces questions et observations par rapport à la séquence en cours.

Youena LUGUE ?

Mme Youena LUGUE, réseau des énergies citoyennes

Oui, je vais prendre la parole, je ne sais pas si c'est le bon moment ou pas pour la prendre, mais bref. Moi, je suis animatrice des réseaux régionaux d'énergies citoyennes, donc du coup le réseau breton et ligérien. Donc j'accompagne des porteurs de projets dans le développement de leurs installations. Et je voulais poser la question de savoir si dans le cahier des charges, il y avait l'intégration des territoires, des acteurs des territoires dans ce projet-là ? Et quand je dis du coup participation des acteurs, c'est du point de vue effectivement financier, est-ce que par exemple il pourrait y avoir un financement participatif, ou par exemple les SEM locales pourraient invertir ou des collectivités pour que les retombées financières de ces projets-là ne puissent pas être au bénéfice que des industriels qui vont développer le projet, mais bien des territoires sur lequel le parc, enfin les parcs seront implantés. Mais aussi une intégration des territoires dans le suivi des projets, parce que là, on voit qu'il y a effectivement des décisions stratégiques qui sont faites au niveau de l'implantation du parc, mais il va y avoir aussi des décisions stratégiques tout au long du développement du projet, dans son développement, sa construction et son exploitation, et donc il me semblerait intéressant que les usagers de la mer, mais des territoires, puissent suivre au fur et à mesure le projet.

Voilà ma question.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame LUGUE. Votre question est tout à fait pertinente, toutefois, elle n'est pas centrée sur l'usage de la mer. Vu l'heure tardive et si ça ne vous dérange pas, je vais proposer à la maîtrise d'ouvrage de répondre via le *chat*. Je vais passer la parole à Monsieur WARLOP pour qu'on ait notre dernière séquence sur la filière industrielle, et éventuellement, on revient sur votre question tout à l'heure, dans la séquence générale, si ça ne vous dérange pas. Comme ça, en tant qu'animateur, je tiens à pouvoir passer la parole... Donc, vous me dites « pas de souci » par *chat*, c'est parfait.

Donc je vais inviter Monsieur WARLOP à prendre la parole.

M. Pierre WARLOP, directeur technique – France énergie éolienne

Bonsoir à tous.

M. David PROTHAIS

Attendez, je vais vous remettre le PowerPoint pour que vous puissiez partager la présentation. Nous vous avons invité en tant que membre de France Énergie Eolienne pour aborder la question un petit peu de la vision de l'industrie de ces zones, comment vous avez contribué à cette zone et quels sont les paramètres que vous avez pris en compte.

À vous, Monsieur WARLOP.

M. Pierre WARLOP, directeur technique – France énergie éolienne

Merci, merci pour votre invitation, merci pour votre participation à tous ces échanges qui sont toujours très riches et intéressants, et qui ne sont pas prêts de s'arrêter. Donc je représente effectivement les organisations professionnelles, c'est vrai qu'il y a des énergies renouvelables et France énergie éolienne qui regroupe l'ensemble des acteurs qui agissent dans le domaine de l'éolien en mer de toutes les tailles, des groupes, des entreprises de taille intermédiaire ou même des PME, positionnés sur l'ensemble des sites de la chaîne de valeur et sites de vie des projets, donc depuis les activités très en amont de recherche et de développement, le développement, les études, la production, la réalisation, l'exploitation. Effectivement, ces associations ont pour objectif de prendre part à ces discussions, bien évidemment, mais aussi élaborer des positions communes, porter des recommandations, partager des retours d'expérience et travailler main dans la main avec les parties prenantes.

En quelques mots, sur les deux régions Pays de la Loire et Bretagne, il y a à peu près 240/250 entreprises recensées, si on se fie à l'Observatoire des énergies marines. C'est à peu près 1500 ETP, 112 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur l'année 2019, 65 millions d'investissements. C'est une

activité émergente dont on voit les premiers signes tangibles avec la réalisation de Saint-Nazaire, mais c'est aussi une activité qui est très tournée vers l'économie maritime. Certes, nous sommes les derniers arrivés, mais on a aussi, d'une certaine manière, des richesses et des collaborations intéressantes à apporter, non pas dans une logique d'exclusion, mais dans une logique de synergie positive entre activités, pas aux dépens des autres.

C'est le cœur même de notre engagement dans la planification, elle intervient depuis de nombreuses années, le sujet de l'éolien en mer a démarré il y a plus de 15 ans en France avec aussi ce travail très en amont de planification maritime spatiale introduit dans la loi en 2010, et avec tout un processus de réflexion qui est aussi itératif. Alors avec des instances en région, on a cité précédemment dans d'autres réunions la Conférence de la mer et du littoral, il y a également l'association mer et littoral qui représente les acteurs ligériens, nous intervenons dans toutes ces instances au niveau régional et de façade, et à travers ces discussions, évidemment, on vient apporter un point de vue sur de bonnes pratiques, sur des règles de cohabitation, sur des contraintes qui sont propres à nos métiers et qui sont à mettre au regard des contraintes que rencontrent les autres usagers de la mer. Le sujet de la planification, de manière générale, il est très critique. Tout ce point de vue-là, on le partage communément, la visibilité est importante pour le développement économique et industriel des différentes filières. Et à ce titre, bien évidemment, on prend part à ces travaux et on continuera à le faire aussi longtemps que les travaux de planification maritime se prolongeront, notamment dans ces phases de réalisation et volet d'action.

Sur les enjeux de ce projet et de ces futurs appels d'offres flottant, il y a déjà un constat dont on peut se réjouir, c'est que la France se porte, pour une fois, au-devant de ces développements et de sa transition énergétique à travers la réalisation de démonstrateurs. On a cité tout à l'heure rapidement le projet du SEM-REV, c'est le premier démonstrateur de parc, et en l'occurrence d'éoliennes flottantes à l'échelle de notre pays, et qui est en cours d'exploitation, donc il nous apporte des informations intéressantes. Au-delà de ça, il y a aussi les ferme-pilotes qu'on a pu citer, donc ce sont des éléments essentiels, finalement, pour tous, qu'il s'agisse des usagers pour récolter des retours d'expérience comme pour les industries et l'ensemble des professionnels qui essaient de mettre en avant leurs compétences et leur savoir-faire d'excellence.

Néanmoins, comme on le sait tous, ces projets, en France, et en l'occurrence ceux qu'on a pu évoquer il y a quelques minutes sur l'éolien posé, mettent un grand nombre d'années avant d'aboutir, et c'est, en fait, le motif aussi de ce travail permanent de planification et de projection, puisqu'entre la réalisation des fermes-pilotes dont on parle aujourd'hui et la réalisation des projets éoliens flottants commerciaux, s'il en est, s'écoulera plusieurs années, et finalement, des retours d'expérience seront présents et mis au bénéfice de ces futurs projets.

Alors sur ces appels d'appel d'offres, il y a un enjeu particulier, comme je viens de l'évoquer, qui est d'ordre de la filière d'excellence, finalement conserver cette avance et qui est intrinsèquement liée à des enjeux techniques et économiques, puisqu'on a une obligation, mais aussi une opportunité liée à cette fameuse programmation pluriannuelle d'énergie qui fixe un plafond qui est certes ambitieux et nécessaire pour encadrer finalement le soutien public apporté à cette industrie, et ce PPE donne la visibilité à l'horizon des 8 prochaines années en termes de développement de ces différentes filières technologiques, et en l'occurrence le flottant. Cet appel d'offres est d'autant plus important, donc il s'agit du premier, et il va être déterminant par rapport à la démonstration qui doit être faite de la compétitivité de la filière de l'éolien flottant, puisque les projets pilote nécessaires sont plus onéreux dans leur réalisation, et doivent maintenant passer à une échelle industrielle pour achever finalement la maturité et la compétitivité.

Alors les différents critères qu'on recherche, notamment dans le domaine de l'éolien flottant, en particulier, il y a la ressource en vent, bien évidemment, c'est le facteur clé. On a déjà évoqué par le passé donc la distance au port d'installation et de maintenance, puisque ça sous-entend différentes organisations logistiques, mais aussi plus ou moins de sensibilité aux aléas météo. On a effectivement la nature des sols, bien évidemment, qui va impacter le type de solutions qu'on peut mettre en œuvre. Lorsqu'ils sont hétérogènes, ça peut porter un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre. La bathymétrie, qui n'est pas toujours connue de tous, c'est la profondeur d'eau, elle va impacter non seulement le type de configuration des lignes d'ancre et de mouillage des flotteurs, mais aussi la disposition des câbles dynamiques, et parfois aussi les flotteurs. Et in fine, le coût de l'énergie produite. Et in fine un élément qu'on a abordé il y a quelque minute qui est le régime juridique de la zone, qui est plus lié à une complexité administrative puisqu'on a des difficultés à apprécier finalement la manière dont ce projet pourrait être autorisé de part et d'autre, à cheval entre ces deux régions.

Alors aujourd'hui, effectivement, l'enjeu de cette saisine et du débat, c'est notamment la localisation par rapport à cette emprise qui est maintenant de 600 km². Il faut bien avoir en tête qu'en fine, ce ne sera pas ces 600 km² qui seront concernés, mais plutôt une surface plus réduite, et en l'occurrence les appels d'offres, s'il en est, pourront concerter finalement des zones inférieures à cette surface. La zone d'emprise, en fine, ça a été abordé tout à l'heure par Monsieur DURIN, pour un projet de 250 MW, c'est de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres carrés. Donc il y a toute une logique de raffinement finalement de la compréhension, de l'acquisition de connaissances et une meilleure appréciation aussi des compatibilités possibles entre les usages qui vont conduire à améliorer la compréhension de l'utilisation de la surface disponible, et en fine resserrer l'espace qui sera mis à disposition.

Sur le dernier point, le processus de conception du projet, tout d'abord en termes de retours d'expériences, je l'ai abordé tout à l'heure rapidement, il y a effectivement les quelques projets en France, mais il y a aussi dans le monde d'autres projets qui existent. On n'est pas toujours à toutes choses égales par ailleurs, bien évidemment, mais il y a néanmoins ces retours d'expérience. Le débat public en tant que tel, c'est un temps fort, certes, mais ce n'est pas du tout une fin en soi. L'objectif pour la profession, de manière générale, que ce soit ici ou ailleurs, c'est de maintenir cette communication, cet échange, maintenir une proximité aux usagers, et au-delà de la localisation de la zone, c'est aussi pouvoir créer les conditions favorables de réalisation qui prennent en compte les préoccupations, les prescriptions de mise en œuvre du projet. Donc c'est cette réalisation et élaboration du cahier des charges qui est aussi associée finalement à l'objectif du débat public.

On a, dans la suite de ce qui sera le débat public, donc il y a effectivement cette disposition, cette décision attendue du maître d'ouvrage des conditions de réalisation, mais au-delà, il y a effectivement un calendrier qui a déjà été exposé précédemment donc avec deux années minimum d'appel d'offres jusqu'à 2022, puis de 2022 à 2024, une fin d'études qui sera beaucoup plus poussée sur une zone plus restreinte qui pourra justement améliorer cette compréhension et la connaissance qu'on a des usages. Évidemment, cette autorisation, qui aura par définition une enveloppe, et cette enveloppe permettra justement de pouvoir ajuster le projet au plus proche des attentes et des prescriptions utiles qui seront mises en œuvre avant que ces décisions, et que finalement la conception détaillée du projet soit arrêtée au-delà de l'année 2024.

Donc voilà, il y a évidemment tout un processus qui est permanent, impératif, et c'est en tout cas tout notre souhait, la volonté de la profession que de maintenir ce lien et de partager ce retour d'expérience, et écouter, surtout.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur WARLOP, pour cette présentation qui nous permet de clore le tour de piste que nous voulions faire ce soir avec vous sur les usages de la mer avec des interventions que vous avez vues, de la préfecture maritime, plaisance, pêche professionnelle, le point de vue des industriels, la position de la maîtrise d'ouvrage. Donc on a un petit peu dérapé, on est à 5 minutes du temps de clôture de cette réunion, mais on peut prendre, bien sûr, encore, prolonger un peu si vous le souhaitez avec vos questions et observations. N'hésitez pas à les partager sur le *chat* ou à lever la main si vous souhaitez prendre la parole.

Est-ce que, Monsieur BOMPARD, nous avons des questions sur le *chat* qui méritent d'être relayées en lien avec notre sujet ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a une question, Monsieur Bertrand DURIN y a répondu sur le cahier des charges, mais comme je l'avais dit, le cahier des charges, ça fait l'objet d'un débat spécifique en Zoom, d'ailleurs qui aura lieu le 10 décembre. Donc voilà, on a bien enregistré, et on fera appel à l'imagination et aux intérêts des uns et des autres. Donc par contre, il y a une question qu'on avait posée la fois dernière, sur laquelle il y a eu une introduction, une réponse à la fois de Monsieur SELLIER et Monsieur DURIN, la position des industriels, une question qui apparaît dans tous les débats, c'est de ne pas s'arrêter aux 700 MW, c'est d'aller au-delà. Je pose une question aux industriels, aux syndicats représentant les industriels.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur WARLOP, et Monsieur SELLIER qui levait la main également, pour peut-être réagir à cette question.

M. Pierre WARLOP, directeur technique – France énergie éolienne

En l'occurrence, les industriels, bien évidemment, ont vocation à pérenniser leurs activités. Ces projets y participent, et la PPE, in fine, donne cette visibilité. Elle est néanmoins limitée, pour l'instant, à 2028, et en termes de spécialisation de l'objectif, on a une vision qui est relativement claire jusqu'en 2024, mais pour le reste, c'est l'objet, justement, des travaux qui émaneront peut-être de ce débat public, mais qui se poursuivront surtout au sein de la CML, la Commission des façades. Et là, pour le coup, je pense que je peux laisser la main et le soin à Monsieur SELLIER de répondre.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur SELLIER.

M. Guillaume SELLIER, directeur régional de la mer – DIRM NAMO

Est-ce qu'on peut remettre la carte des vocations du DSF, si c'est possible ? Sinon, je pourrais le faire sans carte, ce n'est pas un problème. Mais l'idée, si vous voulez, on revient toujours à cette carte où on a défini, voilà, merci, je reviens à cette carte on a défini des zones extrêmement larges, et j'avoue que certains nous ont critiqués sur la largeur de ces zones, tout simplement parce que c'était pour laisser le débat ouvert. Et vous remarquerez sur cette carte qu'il y a des priorités les unes par rapport aux autres qui ne sont pas les mêmes en fonction des zones. Entre la 5E et la 3B, ce n'est pas la même chose parce que ça tient compte des réalités, des projections de chacune des activités. Donc j'entends bien, ce sont des priorités les unes par rapport aux autres, donc ce document stratégique de façade, il est assez ouvert pour permettre de continuer le débat dans l'hypothèse où il y aurait d'autres projets qui viendraient, mais on est dans une analyse itérative. Très clairement, lorsque j'ai pris fonction comme directeur interrégional de la mer, j'étais encore directeur d'un parc national, les industriels sont venus me voir pour m'expliquer les problématiques, etc., sur l'éolien. Et en 2016, les conditions de développement de l'éolien, étaient autrement plus réduites qu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, aujourd'hui, dire : « Voilà, effectivement, on va s'étendre à l'avenir plus loin sur les côtes, etc. ». En fait, la question, il faut la poser systématiquement à l'aune d'une meilleure connaissance sur les techniques possibles de ce que disait tout à l'heure José JOUNEAU sur le retour d'expérience de l'éolien posé, etc., et donc, il faut questionner systématiquement le dispositif, et c'est ce qui justifie parfaitement le zonage que vous avez ici.

Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur SELLIER. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je ne vois pas de questions particulières dans le *chat*, je ne sais pas si Jean-Pierre, il y a d'autres observations ? Nous arrivons proche des 19h00.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Tu peux respecter les horaires, s'il n'y a pas...

M. David PROTHAIS, animateur

On vous laisse le temps, n'hésitez pas à vous manifester sur le *chat* s'il y a d'autres questions, d'autres observations, de lever la main si vous souhaitez prendre la parole.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais proposer à Monsieur PAVARD, le président de la Commission particulière du débat public, de clore cette réunion.

N'hésitez pas. Pas d'observations particulières, c'est bon ?

OK, il n'y a pas de mainlevée, pas de message dans le *chat*.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Laurent, vas-y.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais vous proposer, il est 19h00, écoutez, nous sommes dans le respect strict du temps qui nous était, que nous avions alloué à cette réunion.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Bien, il nous reste quelques minutes pour jouer les arrêts de jeu, donc je vais conclure rapidement cette réunion d'abord en remerciant les participants qui sont venus nombreux cette fois-ci encore,

d'après mon décompte, on était entre 70 et 77 personnes qui ont été présentes lors de cette réunion. Évidemment, nous aurions préféré la faire sur place à La Turballe, évidemment comme c'était prévu. Vous connaissez tous les contraintes que nous avons, on a pallié les difficultés le mieux que nous pouvions, et je pense que malgré tout, le débat était quand même assez riche et intéressant. Je retiens un certain nombre de choses, en particulier l'expression très claire des enjeux pour l'activité de la pêche, j'ai trouvé très intéressantes les données présentées par le Corepem, en tout cas en matière d'activités et d'enjeux territoriaux sur la zone mise au débat.

J'ai également noté les expressions du président JOUNEAU sur les questions de gouvernance, de concertation post débat. Il y a déjà eu des éléments de réponse sur la question, le débat ne va pas, quand il se terminera, ce ne sera pas la fin de la concertation, il y aura une concertation post débat avec nomination d'un ou plusieurs garants, et ce jusqu'aux enquêtes publiques qui seront organisées. Et puis ultérieurement, la question se posera du mode d'association par l'opérateur industriel du public, donc la question, le sujet a été évoqué par Monsieur WARLOP, il y aura évidemment, l'industriel continuera à associer, je suppose, le public.

Il y a des questions qui devraient être évoquées au titre de ce qu'on peut mettre ou pas dans le futur cahier des charges de l'appel d'offres à venir, et donc je voulais juste vous rappeler sur ce point-là qu'il nous reste trois réunions à conduire sur ce débat, donc la prochaine réunion est une réunion de proximité, alors comme La Turballe a été destinée à être tenue à Concarneau, nous ne serons pas, malheureusement, libérés le 7 décembre, nous allons la tenir également en visio, comme aujourd'hui.

La réunion suivante, le 10 décembre, c'est une réunion de synthèse. Synthèse est un terme un peu difficile et compliqué, bon, nous allons essayer de consolider ce qui aura été dit par les différents moyens du débat en matière de zonage, puisqu'il y a une attente du maître d'ouvrage sur une localisation des installations, si elles sont effectivement mises en place, nous verrons s'il est possible de répondre à la question ou pas en essayant de consolider les contraintes des uns et des autres, c'est un aspect important de cette réunion de 10 décembre. Un deuxième sujet que nous essaierons d'évoquer le 10 décembre, que pourra-t-il être mis dans le futur cahier des charges, y-a-t-il des spécificités à la zone Sud de la Bretagne ? Je tiens à le préciser, pour Madame HUGUES, nous avons bien pris soin d'intituler notre débat « au Sud de la Bretagne », alors bon, vous préférez quand même localiser un peu les choses pour ne pas dire au golfe de Gascogne si vous emmenez un peu au large, mais donc très clairement, il y a une discussion qui pourra avoir lieu le 10 décembre sur ces sujets-là.

Et d'ailleurs, en matière de zonage, la maîtrise d'ouvrage a expliqué dans quelles mesures la zone d'étude a été délimitée, ça n'exclut pas que des propositions puissent être faites pour éventuellement localiser plus loin, mais il faudra quand même le justifier.

Voilà. Et puis donc dernière réunion qui sera celle du 17 décembre, réunion de fin de débat qui est une réunion où la Commission, traditionnellement, fait part de ses disons premières conclusions sur ce qu'elle a entendu et ce qu'elle pourra tirer du débat pour mettre dans son compte-rendu qui sera rédigé donc, enfin remis en tout cas, dans les deux mois qui suivront la fin du débat qui est prévu le 21 décembre, je le rappelle. Et donc jusque-là, il sera possible de contribuer à la fois sur le système questions/réponses, donc poser des questions ou éventuellement poser des avis, il sera possible de déposer des cahiers d'acteurs. Il y en a beaucoup en ce moment qui nous arrive, c'est vraiment très bien. Et puis aussi, il sera possible, jusqu'à cette date, de contribuer sur le sondage en ligne que nous avons mis en ligne il y a un peu plus d'une semaine, un avis du public sur le choix de l'implantation possible de ce projet, s'il se réalise.

Voilà. Je vous donne rendez-vous, pour ceux qui le souhaitent, à la réunion du 7 et à la réunion du 10, qui sera une réunion très importante, et j'invite le maximum de nos participants de ce soir à s'y joindre.

Voilà, je vous souhaite une bonne soirée, et puis bon week-end. À bientôt.